



MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE



PROJET MÉTROPOLITAIN

Feuille de route stratégique

[MAI 2021]

Le mot du Président



Hubert FALCO

Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre

La Métropole TPM choisit son cap et s'engage !

Territoire méditerranéen à taille humaine, attaché à son identité, à sa culture et à sa qualité de vie, Toulon Provence Méditerranée dispose, au-delà de sa position stratégique, d'innombrables atouts.

Communauté d'agglomération dans un premier temps, puis Métropole, elle s'est dotée de compétences renforcées lui permettant de soutenir de nouvelles ambitions.

Tant en termes d'ingénierie, d'expertise que de financement, elle peut désormais porter des projets stratégiques qui n'auraient pu voir le jour à l'échelle communale. En termes d'équipements, cela s'est notamment traduit par la création d'établissements de haut niveau dans les domaines de la formation supérieure, de la technologie marine et numérique, de la culture, du sport.

Aujourd'hui c'est avec beaucoup d'enthousiasme que je vous présente ce projet métropolitain co-construit en concertation avec les maires, les techniciens et les représentants de la société civile.

Ce projet est un nouveau cap pour l'avenir, une démarche collective qui exprime notre ambition de relever, à l'échelle métropolitaine, les défis de notre 21^{ème} siècle que sont la transition environnementale, économique, sociale, numérique et énergétique.

La crise sanitaire inédite suscitée par la Covid, aux conséquences économiques et sociales désastreuses, a réaffirmé avec force le rôle indispensable des échelons de proximité et de leurs services publics.

Ce projet métropolitain, en prenant à la fois en compte les impératifs de court, moyen et long terme, répond aux attentes du présent et aux défis de l'avenir.

Sur le plan économique, il s'efforce d'encourager une approche dynamique et responsable en renforçant l'accès à l'innovation, les écosystèmes locaux, les partenariats, les mutualisations, la coproduction, les circuits courts, l'économie circulaire et un tourisme des quatre saisons à la fois qualitatif, coordonné et responsable.

Sur le plan environnemental, il exprime notre volonté de protéger nos atouts naturels et d'inscrire pleinement notre action dans une approche durable.

Enfin sur le plan social, il veille à prévenir toutes formes d'exclusions, à renforcer nos actions en direction des publics les plus fragiles et à encourager les initiatives en faveur des relations intergénérationnelles.

La force de ce projet réside dans la façon d'aborder l'avenir et ses défis dans une approche à la fois stratégique, innovante, transversale et complémentaire, garante de sa cohésion et de son efficacité.

Les 12 maires qui composent notre Métropole sont plus que jamais déterminés à unir leurs forces au service d'un territoire dynamique et solidaire respectueux de son environnement. Les maires partagent les mêmes valeurs au service de nos populations et une même volonté de préserver notre qualité de vie et notre vivre ensemble. Ils ont la même ambition de faire de notre Métropole un espace de bouillonnement d'idées et d'initiatives, en jouant pleinement notre rôle de locomotive du Var dans un esprit de coopération, de réciprocité et d'ouverture avec le reste du département et de la région.

Ainsi dans le contexte mondial et national fragilisé qui marque notre temps et où aucun territoire n'est épargné, TPM choisit de faire face et de s'engager dans un projet qui, à la fois, fixe le cap à suivre, rassure, rassemble et éclaire un avenir que nous voulons partager.

Les vice-présidents de TPM

1^{er} vice-président



Jean-Pierre GIRAN
Maire d'Hyères

2^{ème} vice-président



Jean-Sébastien VIALATTE
Maire de Six-Fours-les-Plages

3^{ème} vice-président



Jean-Louis MASSON
Maire de La Garde

4^{ème} vice-président



Robert BENEVENTI
Maire d'Ollioules

5^{ème} vice-président



Christian SIMON
Maire de La Crau

6^{ème} vice-président



Gilles VINCENT
Maire de Saint-Mandrier-sur-Mer

7^{ème} vice-président



Ange MUSSO
Maire du Revest-les-Eaux

8^{ème} vice-président



Thierry ALBERTINI
Maire de La Valette-du-Var

9^{ème} vice-président



Hervé STASSINOS
Maire du Pradet

10^{ème} vice-présidente



Nathalie BICAIS
Maire de La Seyne-sur-Mer

11^{ème} vice-président



Arnaud LATIL
Maire de Carqueiranne

12^{ème} vice-président



Yannick CHENEVARD
1^{er} Adjoint au Maire de Toulon

13^{ème} vice-président



Francis ROUX
1^{er} Adjoint au Maire d'Hyères

14^{ème} vice-président



Robert CAVANNA
Adjoint au Maire de Toulon

15^{ème} vice-président



Jean-Pierre COLIN
1^{er} Adjoint au Maire
de La Seyne-sur-Mer



Le mot du Président	1
Les vice-présidents de TPM	2
Introduction	5
axe 1 Une métropole écoresponsable	6
Ambition 1.1 Devenir un territoire de référence en matière de biodiversité littorale et maritime ...	8
Ambition 1.2 Valoriser et protéger la biodiversité terrestre	10
Ambition 1.3 Soutenir les filières agricoles, aquacoles et pêche, emblématiques du territoire ...	12
Ambition 1.4 Déployer une stratégie de développement durable et de lutte contre le changement climatique	14
Ambition 1.5 Assurer la transition énergétique et écologique	16
Ambition 1.6 Protéger le territoire des risques d'inondation et d'érosion	18
Ambition 1.7 Lutter contre les formes de pollution sur le territoire	20
Ambition 1.8 Restaurer et valoriser la nature en ville	22
axe 2 Une métropole accueillante et solidaire	24
Ambition 2.1 Garantir des services publics et des services au public de proximité dans le respect des identités locales	26
Ambition 2.2 Développer des parcours résidentiels pour tous	28
Ambition 2.3 Renforcer la mixité et la cohésion sociale et intergénérationnelle du territoire ...	30
Ambition 2.4 Diffuser et rendre accessible une offre culturelle d'exception	32
Ambition 2.5 Poursuivre l'engagement fort en matière sportive	34
Ambition 2.6 Proposer une offre de transports durables pour répondre à la diversité des besoins de mobilité	36
Ambition 2.7 S'orienter vers une Smart Métropole	38
axe 3 Une métropole maritime compétitive et innovante	40
Ambition 3.1 Affirmer le rayonnement de la Métropole à l'échelle nationale et internationale ...	42
Ambition 3.2 Accélérer le développement maritime de la Métropole	46
Ambition 3.3 Soutenir l'ancrage de la Métropole dans le domaine de l'industrie et de la recherche maritimes	48
Ambition 3.4 Développer un tourisme des quatre saisons	51
Ambition 3.5 Soutenir le développement de la Silver économie	53
Ambition 3.6 Amplifier l'offre d'enseignement supérieur et de recherche et les réseaux scientifiques et technologiques	54
Ambition 3.7 Développer une stratégie foncière économique attractive	56
Ambition 3.8 Soutenir l'économie du numérique	58

Introduction

La Métropole Toulon Provence Méditerranée se trouve face à un défi commun aux 22 métropoles de France : celui de la transition économique, de la transition énergétique, de la transition urbaine et de la transition environnementale.

Ces sujets sont liés au point que l'un ne peut être traité sans tenir compte des autres ; il en va de la cohérence et de la pérennité des politiques mises en œuvre.

En tant que Métropole, TPM dispose d'un champ de compétences qui lui permet d'agir de façon transversale sur ces thématiques, en déclinant la politique d'aménagement du territoire au niveau de son bassin de vie : sa compétence inclut le développement et l'aménagement économique, social et culturel ; l'aménagement de l'espace métropolitain ; la politique de l'habitat ; la politique de la ville ; la gestion des services d'intérêt collectif (eau, assainissement, ...) ; la protection et la mise en valeur de l'environnement et la politique du cadre de vie.

Le rayonnement de la Métropole se déploie ainsi de façon complémentaire sur trois échelles :

TPM constitue d'abord un pôle métropolitain structurant dans **le rayonnement national et régional**. Elle contribue à l'attractivité mondiale et méditerranéenne de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, tant au niveau de la recherche et de l'innovation maritime que du développement urbain et touristique (port connecté, ville durable méditerranéenne) mais également par la présence d'un pôle de Défense nationale et internationale sur son territoire.

TPM est également un territoire de structuration et de **rayonnement à l'échelle départementale**. Ses projets impactent le reste du territoire varois, et son développement s'organise en cohérence avec les territoires voisins.

Métropole rayonnante, TPM est aussi et surtout **une métropole de proximité** au service de ses habitants, une métropole de cohésion sociale qui valorise l'échelle communale comme lieu d'expression de la démocratie et du vivre ensemble à l'échelle des quartiers.

Le projet métropolitain fait état des grandes orientations que TPM se donne pour son développement dans les années à venir. Il présente la stratégie d'intervention de la Métropole, support à des déclinaisons opérationnelles. Le projet pourra naturellement évoluer dans le temps en fonction de nouveaux enjeux.

Les ambitions de la Métropole sont développées autour de trois axes :

► **Une métropole écoresponsable**, soucieuse de son patrimoine exceptionnel qu'il est impératif de protéger face à la raréfaction des ressources et aux difficultés climatiques. TPM met en œuvre et favorise les modes d'organisation collective plus sobres en énergie et les méthodes alternatives (comme l'économie circulaire). Elle lutte contre toutes les formes de pollution (air, eau, déchets, ...). Elle renforce également ses ambitions en termes de réduction des vulnérabilités liées aux inondations et aléas climatiques. La Métropole ambitionne de ramener la nature en ville afin d'offrir un cadre de vie de qualité.

► **Une métropole accueillante et solidaire** : la Métropole se positionne au service du bien-vivre de ses habitants. Elle favorise un développement urbain responsable répondant aux nécessités du territoire, conforte les liens sociaux et intergénérationnels, et facilite les mobilités. Elle développe également des politiques sportives et culturelles ambitieuses, avec une offre particulièrement riche et variée.

► **Une métropole maritime compétitive et innovante** : la Métropole assure la promotion méditerranéenne et internationale du territoire, auprès notamment des acteurs économiques des filières majeures que sont la mer, la sécurité, la Défense et le numérique. Elle favorise la création d'emplois et d'activités durables par le soutien à l'innovation, à l'excellence académique, à l'entrepreneuriat et au développement des Pôles de compétitivité, en capitalisant sur l'opportunité que représente la façade maritime. Elle investit pour le territoire, notamment en matière portuaire, et poursuit son développement touristique qui contribue au rayonnement de la Métropole.

Au sein de chacune des 23 ambitions, un encart « Opérations phares de la Métropole » met en lumière de grands projets à venir, tandis que le paragraphe « Zoom sur... » revient sur des démarches structurantes mises en œuvre par TPM.



axe 1

Une métropole écoresponsable

TPM bénéficie d'un environnement exceptionnel, d'un littoral préservé, d'une qualité des eaux propice à de nombreuses labellisations ainsi que d'espaces naturels remarquables ouverts à tous.

Pour autant, elle fait face aux défis que sont la raréfaction des ressources, l'enjeu climatique, et la prise de conscience des impacts de la consommation quotidienne, à la fois sur la planète, sur la société, mais aussi sur la santé.

La Métropole entend poursuivre son développement en s'appuyant sur des volontés fortes :

- optimiser l'usage des ressources,
- préserver l'environnement,
- s'appuyer sur le tissu économique local,
- préserver la qualité de vie,
- faire appel à des méthodes alternatives écoresponsables, (économie circulaire, économie du partage, ...).

La préservation des continuités écologiques de la Métropole est également un enjeu majeur pour assurer un cadre de vie sûr, sain et attractif.

Pour atténuer les impacts de l'activité humaine sur l'environnement, il est nécessaire de favoriser **des modes de vie et d'organisation collective plus sobres en consommation de ressources naturelles et énergétiques, et qui soient à la fois :**

- respectueux de l'environnement,
- bénéfiques pour l'économie (notamment locale),
- bons pour la santé,
- et vertueux pour la société.

TPM souhaite ainsi accélérer son action en faveur d'un modèle de développement orienté vers une cité verte et durable. Elle s'appuie pour cela sur les fondements suivants :

- la conciliation des objectifs d'attractivité économique et touristique avec la préservation des identités paysagères et le maintien d'un cadre de vie de qualité,
- la préservation et la mise en valeur de la biodiversité marine et littorale du territoire,
- le développement de l'emploi d'énergies renouvelables en remplacement des énergies fossiles et l'amplification d'économies d'énergie à l'échelle du territoire,
- la lutte contre toutes les formes de pollution, en insistant sur les actions de réduction à la source de ces pollutions,
- la réduction de la vulnérabilité du territoire aux conséquences du changement climatique, notamment en matière d'inondations, par des aménagements adéquats et permettant de réintroduire la nature en ville.

Ambition 1.1

Devenir un territoire de référence en matière de biodiversité littorale et maritime

TPM dispose d'un patrimoine terrestre naturel et paysager exceptionnel, qui se double d'une richesse littorale et marine singulière abritant de nombreuses espèces protégées. Le linéaire côtier, très découpé, est caractérisé par une succession de falaises, baies et plages de sable. Les milieux dunaires trouvent un développement tout particulier sur la commune d'Hyères. Les rochers littoraux constituent également des milieux naturels riches en espèces remarquables.

Forte de son littoral, de sa rade, de ses grands espaces de nature et agricoles, TPM se distingue par un capital naturel bien préservé. Elle est une métropole au couvert végétal particulièrement présent, loin devant Nice, Montpellier et Aix-Marseille. La Métropole est également un territoire de référence dans le domaine de la protection et de la valorisation des richesses environnementales liées à la mer.

Pour préserver et mettre en valeur le caractère exceptionnel de cet environnement naturel dans toutes ses composantes (maritime, littorale, collinaire, agricole, forestière), TPM élabore et met en œuvre des plans d'actions coordonnés, avec ses différents partenaires institutionnels et associatifs, notamment le Conservatoire du littoral pour les sites dont il est propriétaire.

La Métropole souhaite également valoriser cette richesse naturelle par l'expérimentation de pratiques innovantes et respectueuses des qualités environnementales du territoire terrestre, littoral et marin (biodiversité, patrimoine des Salins et de la Colle Noire, gestion des milieux aquatiques...). À ce titre, la conservation - voire la restauration - des réservoirs de biodiversité littorale et maritime est essentielle.



Leviers d'actions

- **Consolider la mise en œuvre des actions** des Contrats de baie de la rade de Toulon et des Îles d'Or à Hyères.
- **Soutenir les solutions innovantes et écologiques** de gestion environnementale développées dans le Parc national de Port-Cros et les valoriser en réseau (notamment avec le Parc national des Calanques et le Parc naturel régional de la Sainte-Baume proches).
- **Soutenir la visibilité du territoire et l'inscription** de la Métropole dans les démarches et projets européens et internationaux (Natura 2000, Marittimo, Medseaties, Nature for City Life...).
- **Soutenir les stratégies et actions innovantes de gestion intégrée** des milieux littoraux en valorisant de façon conjointe les potentiels économiques, écologiques et environnementaux.
- **Déployer des démarches de contractualisation avec les armateurs** afin d'impulser des actions de maîtrise de l'impact écologique des compagnies maritimes (éco-navigation).

OPÉRATIONS PHARES DE LA MÉTROPOLE

Les Contrats de baie de la rade de Toulon et des Îles d'Or

Le Contrat de baie est une démarche globale d'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques engageant l'ensemble des acteurs d'une baie et de son bassin versant sur un programme d'actions pluriannuel.

Plusieurs contrats ont été engagés par TPM depuis 2002 :

- **Le Contrat de baie de la rade de Toulon n°1** (2002-2009), qui a permis de travailler prioritairement sur la réduction des flux de pollutions, en particulier ceux liés à l'assainissement.
- **Le Contrat de baie de la rade de Toulon n°2** (2013-2018), qui a poursuivi les efforts d'amélioration de la qualité des eaux mais aussi de restauration des milieux aquatiques.
- **Le Contrat de baie des Îles d'Or** (2016-2021), qui permet d'agir sur la rade d'Hyères, ses îles et son bassin versant afin d'y maintenir une bonne qualité des eaux.

Sur la rade de Toulon, **un nouveau Contrat Métropolitain** a été élaboré pour la période 2020-2021. Il permettra de poursuivre les efforts initiés dans le cadre du Contrat de baie n°2 en matière de réduction des pollutions et de valorisation des milieux aquatiques, mais aussi de mener un programme d'actions ambitieux sur la gestion durable de la ressource en eau sur notre territoire.

Animées par TPM, ces démarches contractuelles ont permis au fil des ans de faire émerger une réelle culture de la qualité de l'eau sur le territoire métropolitain.

Leur force est de proposer une approche intégrée de la gestion de l'eau sur ce territoire :

- sur un plan géographique, en promouvant la solidarité amont/aval,
- et sur le plan de la gouvernance, en rassemblant l'ensemble des acteurs économiques, scientifiques, associatifs et publics autour de la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

ZOOM SUR...

Un génie des lieux incomparable

Fleuron métropolitain, le Parc national de Port-Cros, premier parc national marin, abrite un capital terrestre et sous-marin d'une richesse exceptionnelle.

Balcons sur la mer, les massifs du Cap Sicié et de la Colle Noire, les monts Faron et Caume ou encore la presqu'île de Giens sont autant de « monuments de nature » à quelques minutes du cœur urbain de la Métropole, relayés au sein même des villes par un réseau de parcs et jardins en réinvention permanente (Jardin de Baudouvin à La Valette-du-Var, parc Olbius Riquier à Hyères, parc de la Méditerranée à Six-Fours-les-Plages, Jardin Alexandre 1^{er} à Toulon, ...).

La nature est omniprésente sur le territoire de la Métropole : on y trouve des îles et îlots (du Grand Rouveau à l'ouest, au Levant à l'est), un littoral alternant plages de sable, parcs balnéaires (la Navale et les Sablettes à La Seyne-sur-Mer, le Parc de la Méditerranée à Six-Fours-les-Plages, le Mourillon et la Tour Royale à Toulon, ...), criques, falaises et ports patrimoniaux, ou encore des zones humides (plan de La Garde, Salin des Pesquiers, Vieux Salins à Hyères). Les sites des Salins d'Hyères, zones humides littorales exceptionnelles, abritent une biodiversité riche et variée propre à ces espaces de transition entre la terre et la mer. Le sentier du littoral permet d'assurer le lien entre ces éléments de nature, la ville et ces sites remarquables sur 52 km de territoire métropolitain.

Les dispositifs écologiques Submed

Le territoire de la Métropole est reconnu pour ses sites de plongée abritant des espèces sous-marines remarquables de la faune et de la flore méditerranéennes, ainsi que des paysages sous-marins variés, comme des tombants ou des épaves.

Pour réduire l'impact des bateaux, supports de plongée sur ces sites exceptionnels en milieux fragiles (herbiers de posidonie, coralligène), les sites de plongée sur le territoire de TPM sont équipés depuis 2006 de dispositifs de mouillages écologiques.

Ceux-ci sont composés d'une fixation adaptée (platine pour les substrats durs, vis spéciales pour le sable ou l'herbier de posidonie), d'une chaîne dotée d'une bouée intermédiaire évitant que la chaîne ne traîne sur le fond et d'une bouée de surface permettant aux bateaux de s'amarrer sans avoir à jeter l'ancre.

Initialement réalisés dans le cadre d'un projet européen pour un développement durable du tourisme subaquatique en Méditerranée, ces dispositifs ont été complétés et largement étendus, compte tenu de leur intérêt pour les usagers de la mer et les plongeurs.

Au total, plus de 44 bouées équipent les sites de plongée les plus emblématiques et fréquentés des côtes de la Métropole, entre l'archipel des Embiez et la presqu'île de Giens, et sont entretenues chaque année par TPM.



Ambition 1.2

Valoriser et protéger la biodiversité terrestre

De l'Hermitage à la Presqu'île de Giens, la Métropole s'implique pour préserver la biodiversité et les paysages des sites naturels d'exception qui ponctuent son territoire et le font respirer.

Ces espaces aux statuts variés (forêts communales, propriétés du Conservatoire du littoral) bénéficient souvent de démarches ou de périmètres de protection supplémentaires : sites classés, sites Natura 2000, zone RAMSAR (zone humide d'importance internationale), ... et représentent plus de 8% du territoire de la Métropole (plus de 3000 hectares).

Ces sites gérés par la Métropole sont préservés et représentent des réservoirs de biodiversité très importants, identifiés à l'échelle régionale (trame verte et bleue). Ces milieux préservés sont également d'excellents supports pour les actions d'éducation au développement durable menées par la Métropole depuis 2005, mais aussi pour les associations de chantiers d'insertion.



Pour la plupart ouverts au public, ces sites nécessitent la conciliation des activités socio-économiques, des usages de loisirs et de la biodiversité, pour permettre un accueil de qualité au sein de ces espaces qui participent pleinement à la qualité de vie sur le territoire.

Fort de son expérience en tant que gestionnaire, la Métropole souhaite devenir un moteur sur ces thématiques. Le but est d'harmoniser la gestion et la valorisation de ces espaces mais aussi d'étendre la prise en compte de la biodiversité terrestre à tous les autres espaces gérés par la Métropole (parcs, espaces verts, ...) qui abritent également une biodiversité à conserver.

Leviers d'actions

- ▶ **Élaborer une stratégie** dédiée à la prise en compte de la biodiversité et réaliser un atlas de la biodiversité à l'échelle métropolitaine.
- ▶ **Poursuivre l'animation des sites Natura 2000** pour concilier les usages et animer le réseau des acteurs locaux (associations, organismes socio-professionnels...).
- ▶ **Développer les plans de gestion de certains sites** pour y poursuivre des actions de valorisation (lutte contre les espèces invasives, mise en défense des secteurs à enjeux, restauration du petit patrimoine bâti, entretien des chemins et sentiers...).
- ▶ **Favoriser les activités agricoles** facilitant l'entretien et la valorisation des sites (apiculture, pastoralisme...).
- ▶ **Poursuivre la démarche de sensibilisation au développement durable** par le biais des programmes pédagogiques et l'ouvrir aux nouvelles compétences de la Métropole en développant de nouveaux outils pédagogiques (notamment sur le risque inondation).

OPÉRATIONS PHARES DE LA MÉTROPOLE

Des programmes d'éducation au développement durable

Depuis 2005, la Métropole sensibilise le jeune public au développement durable à travers trois programmes d'éducation à destination des scolaires. Pour y parvenir, et dans le cadre de la commande publique, elle fait appel aux associations œuvrant dans ces domaines.

- « **La Rade m'a dit** » lié aux actions portées par la Métropole dans le cadre du Contrat de baie de la rade de Toulon. Cette action permet d'aborder les thématiques relatives à l'eau : cycle de l'eau, fonctionnement d'un bassin versant, espèces végétales et animales, sources de pollutions potentielles...

- « **Promenons-nous dans les bois** » lié aux actions portées par la Métropole dans le cadre de sa gestion des Massifs du Cap Sicié, du Faron et de la Colle Noire. Ce programme permet d'aborder la place de la forêt sur le territoire, les acteurs de la gestion forestière, les cycles de vie des espèces végétales et animales, les adaptations du vivant aux conditions méditerranéennes, les actions de prévention des risques, de protection et de valorisation...

- « **Les Salins d'Hyères** » qui permettent d'aborder l'histoire des Salins, la fabrication du sel et la biodiversité du site.

Plus de 1700 classes ont été sensibilisées depuis 2005.

TPM projette de développer de nouvelles thématiques à ces programmes d'éducation au développement durable, notamment sur l'air.



ZOOM SUR...

Un engagement de TPM depuis 2007 dans la démarche Natura 2000

Depuis le Sommet de la Terre de Rio en 1992, l'Europe s'est engagée dans la protection de la biodiversité et a créé le plus grand réseau de sites protégés au monde, avec pour objectif de conserver la biodiversité tout en maintenant les activités humaines pratiquées sur ces sites.

Ce réseau comprend près de 128 sites en Région Sud (30% du territoire régional) dont 9 sur le territoire de TPM. Ils ont été retenus par l'Europe pour leur grande richesse écologique :

- 3 pour la conservation des oiseaux (Zones de Protection Spéciale - ZPS),

- 6 sites pour la conservation des habitats, de la faune et de la flore (Zones Spéciales de Conservation - ZCS).

Consciente des enjeux, la Métropole s'est engagée dès 2007 dans la démarche Natura 2000 en devenant l'opérateur pour l'élaboration des documents d'objectifs de 5 de ces sites.

TPM intervient également pour la coordination des actions mises en œuvre pour 4 de ces sites :

- Falaises du Mont Caume.
- Mont Caume - Mont Faron - Forêt domaniale des Morières.
- Cap Sicié - Six-Fours-les-Plages (terrestre et marin).
- Embiez - Cap Sicié (marin).

Ambition 1.3

Soutenir les filières agricoles, aquacoles et pêche, emblématiques du territoire

La Métropole considère le développement de l'agriculture comme un axe privilégié de sa politique économique. Les deux tiers de la production agricole de la Métropole sont classés Appellation d'Origine Contrôlée ou Appellation d'Origine Protégée.



Concernant l'aquaculture, la baie du Lazaret et l'Anse de Balaguier à La Seyne-sur-Mer accueillent historiquement les concessions et sites de production mytilicoles et ostréicoles et produisent près de 200 tonnes de coquillages



chaque année. Des fermes piscicoles se sont installées sur ces espaces, permettant de diversifier les cultures marines.

TPM dispose de plusieurs fleurons tournés vers l'exportation, qu'il s'agisse par exemple de la viticulture avec notamment le Domaine de Terrebrune classé en AOC Bandol, ou encore du roseau varois avec la manufacture d'anches pour instruments à vent MARCA.

TPM agit par le biais de subventions aux structures accompagnatrices de la pêche et de l'aquaculture, de cofinancement d'études de faisabilité, et de partenariat avec les groupes d'action locaux pour mobiliser des fonds européens.

L'intervention de TPM prend plusieurs formes :

- La mise en place d'une stratégie foncière agricole et le soutien au maraîchage.
- Le soutien aux organismes d'accompagnement des filières agricoles, aquacoles et pêche, comme l'aide à l'investissement apportée aux prud'homies.
- Le pilotage de projets liés à l'aménagement et l'animation de zones agricoles et aquacoles (projet de zone horticole sur le bassin hyérois).
- Le soutien économique aux projets innovants (aliments durables pour la pisciculture à base de farines d'insectes...).
- Le suivi et le maintien de la bonne qualité des eaux (baie du Lazaret).

Leviers d'actions

► **Lutter contre la disparition des terres agricoles**, menacées par la spéculation foncière et le détournement de leur vocation agricole par la mise en place d'un partenariat avec la chambre d'agriculture et la SAFER pour identifier les terres sous exploitées.

► **Protéger et soutenir les filières agricoles à haute valeur ajoutée** en favorisant le développement de l'innovation dans les modes de production et de commercialisation (maraîchage, figue, olive, vin, fleurs coupées).



► **Organiser le développement d'une agriculture périurbaine respectueuse de l'environnement, et promouvoir des pratiques agricoles plus durables** bio, agro-écologie, agriculture raisonnée, certification HVE (Haute Valeur Environnementale).

► **Accompagner le développement des circuits courts** : conforter l'assise sur les marchés, valoriser l'agriculture périurbaine, encourager la vente en circuit-courts de poissons issus de la pêche (soutien à l'équipement des prud'homies de pêche).

► **Mettre en place un projet alimentaire de territoire** à l'échelle de la Métropole valorisant les ressources agricoles locales et incitant au développement de l'économie circulaire.

► **Accompagner les projets innovants expérimentaux en aquaculture durable** (comme l'affinage d'oursins et la production de farines d'insectes pour la pisciculture).

► **Entretenir et surveiller les réseaux d'assainissement et pluviaux en amont des zones aquacoles** pour maintenir une qualité des eaux répondant aux exigences de ce type d'activités.

OPÉRATIONS PHARES DE LA MÉTROPOLE

La mise en place d'un projet alimentaire de territoire

Le projet alimentaire permet de mettre en œuvre une politique agricole et alimentaire à l'échelle du territoire, pour définir un système alimentaire territorial fondé sur la consommation des produits issus des circuits de proximité (en particulier ceux relevant de l'agriculture biologique). Un état des lieux sera lancé dans un cadre participatif, avant de définir le plan d'action permettant de répondre aux problématiques locales (foncier agricole, structuration des filières, installation d'agriculteurs, accès à une alimentation de qualité pour tous, éducation alimentaire à la jeunesse, lutte contre le gaspillage alimentaire).

La dynamique de la filière horticole

L'horticulture est la deuxième grande orientation économique agricole du Département du Var. Sur le territoire de TPM, cette filière est historiquement tournée vers la production de fleurs coupées, grâce à un environnement climatique et agronomique très favorable et à la présence des différents acteurs de la filière dans un même secteur géographique.

Elle compte près d'un demi-millier d'exploitations dans le Var, dont plus de la moitié sur le bassin hyérois et le secteur d'Ollioules, malgré la concurrence étrangère et la pression de l'urbanisation.

La filière a identifié les espaces stratégiques pour assurer son développement sur le bassin hyérois :

- pour garantir leur vocation horticole sur le long terme, compte tenu des besoins importants en foncier (entre 15 et 30 hectares dans les 5 à 10 ans à venir),
- et pour aménager des zones d'activités offrant des services adaptés à cette filière.

Un projet pilote dans le bassin hyérois, mené en partenariat avec la filière et la Chambre d'Agriculture du Var, a permis d'identifier une zone horticole. Elle inclut :

- la constitution d'une réserve foncière dédiée, avec le soutien affirmé de la mairie de La Crau et de TPM qui en assure la gestion et l'aménagement,
- l'accompagnement au montage du projet et à l'installation des horticulteurs sur le territoire, grâce au réseau d'acteurs professionnels,
- la promotion du projet à l'échelle nationale pour faire reconnaître cette filière d'excellence.

Il s'agit désormais d'assurer la distribution des lots et permettre l'installation des entreprises.



ZOOM SUR...

L'agriculture, emblème de l'attractivité du territoire et de son cadre de vie

La Métropole bénéficie d'un terroir agricole exceptionnel façonné par l'homme depuis des centaines d'années. Ce terroir occupe une place importante de l'espace métropolitain, sur terre comme sur mer. Il s'identifie par des filières emblématiques (4 AOC et 1 IGP viticoles, 1 AOP figues, 1 AOC huile d'olive, la fleur coupée, la canne de Provence et les anches, le maraîchage...), par une présence marquée de l'agriculture périurbaine, par une pêche traditionnelle et une aquaculture qui se maintiennent.

Ce terroir est un atout incomparable pour contribuer à l'alimentation du territoire, le sécuriser vis-à-vis des risques (incendies, inondations, glissements de terrain) et contribuer à son attractivité résidentielle et touristique.

Ce contexte favorable a notamment permis l'émergence d'une marque Hortisud (50% du chiffre d'affaires du marché aux fleurs), d'inscrire la filière dans un programme européen de promotion de l'horticulture méditerranéenne (Flormed), de développer la production biologique intégrée, et de favoriser le développement d'espèces comme la pivoine « primeur » ou la giroflée.

Une filière horticole leader à l'échelle mondiale
La Métropole abrite le **premier bassin horticole de France**. Il produit 40% de la production nationale, propose une gamme de plus de 100 espèces et constitue la première plateforme nationale de mise en marché (4^{ème} d'Europe).

Tout comme la filière viticole, la filière horticole est très structurée et bénéficie d'outils au service de son développement, tous localisés sur le territoire du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) :

- un Syndicat horticole du Var,
- une association de Valorisation (Phila Flor),
- un Système Productif Local qui anime le développement de la filière (Florisud),

• une association qui favorise la recherche et les échanges entre les partenaires (Hyères Hortipole),

• une station d'expérimentation (le Syndicat du Centre Régional d'Application et de Démonstration Horticole, le SCRADH),

• un lycée agricole et horticole.

La filière horticole a la particularité d'être organisée autour d'un outil de mise en marché qui concentre la majorité de la production, le marché aux fleurs (SICA MAF - Société d'Intérêt Collectif Agricole - Marché aux Fleurs d'Hyères).

La préservation et la mise en valeur du foncier agricole

Le foncier agricole étant soumis à une forte pression urbaine. TPM intervient aux côtés de la SAFER et de la Chambre d'Agriculture du Var afin de préserver et de mettre en valeur le foncier agricole sous-exploité, garant de la typicité des paysages et de la biodiversité du territoire. L'identification de zones à enjeux prioritaires a débuté en 2015 et se poursuit, de même que l'animation foncière auprès des propriétaires fonciers.

Ambition 1.4

Déployer une stratégie de développement durable et de lutte contre le changement climatique

La Métropole accompagne son essor économique, culturel et social par la mise en œuvre d'une stratégie de développement durable et de lutte contre le changement climatique.

En cohérence avec les objectifs réglementaires en matière de transition énergétique pour la croissance verte, cette stratégie permet de :

- réduire les consommations énergétiques,
- développer les énergies renouvelables,
- diminuer les émissions polluantes,
- et favoriser l'innovation dans le domaine de l'énergie.

Plusieurs outils permettent de structurer les actions à conduire en matière de transition énergétique et de développement durable à l'échelle de la Métropole :

- le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET), qui définit un diagnostic, des objectifs stratégiques, un programme d'actions et un tableau de suivi des actions,



- la démarche de labellisation Cit'ergie afin d'inscrire le territoire dans une démarche d'amélioration continue,
- la rédaction annuelle du rapport de développement durable TPM afin d'effectuer le bilan des actions conduites.

Leviers d'actions

- ▶ **Adopter et mettre en œuvre le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET).**
- ▶ **Définir un schéma directeur de l'énergie** orienté vers le développement et l'utilisation des énergies renouvelables et la sobriété énergétique.

- ▶ **Impulser un comportement éco-responsable**, en particulier dans le secteur du transport maritime, par le déploiement de démarches de contractualisation d'engagements en matière écologique, ou encore dans les zones d'activités économiques du territoire.
- ▶ **Tendre vers la labellisation et l'exemplarité des pratiques adoptées** et mises en œuvre par TPM dans l'aménagement du territoire, la construction et la réhabilitation des bâtiments, la politique de mobilité...
- ▶ **Continuer à utiliser la commande publique comme levier** pour favoriser des pratiques vertueuses en termes de développement durable.



OPÉRATIONS PHARES DE LA MÉTROPOLE

L'élaboration du Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET)

Le PCAET est un outil de planification qui contribue localement à l'enjeu de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique. **Il comprend les 8 axes stratégiques suivants :**

- Renforcer l'intégration du développement durable dans le fonctionnement interne de TPM. Des journées de sensibilisation sont mises en place dans le but d'une éco-responsabilité au bureau.
- Organiser la gouvernance, la communication et l'animation du PCAET avec la poursuite d'ateliers thématiques au niveau du territoire.
- Réduire la consommation énergétique des bâtiments des secteurs résidentiel et tertiaire (dont les bâtiments communaux).
- Poursuivre la politique de mobilité et d'aménagement durables à l'échelle du territoire.
- Développer la production et l'utilisation des énergies renouvelables.

- Pérenniser les activités économiques du territoire en renforçant les mesures d'adaptation et en développant une économie circulaire.
- Renforcer la préservation des milieux naturels (eau, biodiversité, paysage).

La démarche de labellisation Cit'ergie

En 2018, la Métropole s'est engagée, en partenariat avec l'Agence de la transition écologique (ADEME), dans le processus de labellisation Cit'ergie. **Cette démarche permet :**

- de valoriser les actions air-énergie-climat déjà entreprises par la Métropole,
- de fixer des objectifs et actions d'amélioration,
- de mesurer les progrès accomplis grâce à l'attribution de labels.

La démarche dure 4 ans. Les domaines de compétences concernés par le processus sont le développement territorial, le patrimoine, l'approvisionnement énergétique, l'eau et l'assainissement, la mobilité, l'organisation interne, la communication et les coopérations.

La démarche comprend trois niveaux de labellisation. La Commission Nationale du Label a confirmé l'attribution du premier

niveau de label « Cap Cit'ergie ». La Métropole est maintenant sur la voie du second niveau de label « Cit'ergie ».

Lancé en 2008, le dispositif compte aujourd'hui 207 collectivités engagées et couvre 23 millions d'habitants (soit 34% des Français). La Région Sud compte 3 collectivités labellisées, dont la Métropole TPM.

Le développement d'une stratégie métropolitaine de gestion des herbiers de posidonie

Les herbiers de posidonies sont une espèce végétale protégée, même morte. La stratégie que développe la Métropole consiste à retirer les posidonies à l'approche de la saison estivale, à les stocker, puis à les redéposer en hiver pour protéger le trait de côte.



ZOOM SUR...

Une démarche de développement durable en interne à la Métropole

Pour être une collectivité éco-responsable, la Métropole s'investit dans la mise en œuvre d'actions de développement durable en interne :

- valorisation de ses déchets produits en interne et réduction de son utilisation des ressources naturelles par le réemploi d'équipements (mobilier, gobelets réutilisables, ...),
- encouragement à la mobilité douce des agents : mise à disposition de cartes de transports en commun, aide financière à l'achat de Vélos à Assistance Électrique, utilisation de véhicules de service électriques, ...

- diminution des consommations électriques : installation d'éclairages LED, de systèmes de détection automatique de présence, arrêt du chauffage/climatisation sur certaines plages horaires,
- dématérialisation des procédures afin de remplacer des documents papier par des fichiers numériques et réduction de moitié des impressions des supports de communication (passage de 30 tonnes à 15 tonnes).

- valorisation de ses déchets produits en interne et réduction de son utilisation des ressources naturelles par le réemploi d'équipements (mobilier, gobelets réutilisables, ...),

La mise en place d'une charte d'éco-navigation

TPM a participé à l'élaboration, avec la compagnie de transport maritime La Méridionale, d'une charte d'éco-responsabilité de l'activité de transport maritime.

Cette démarche permet :

- d'exposer des objectifs communs autour de la protection des mammifères marins dans le sanctuaire Pelagos, de la sensibilisation des équipes à l'environnement marin, et de la réduction de l'empreinte environnementale de l'activité,
- de fixer des engagements spécifiques à la compagnie maritime (entretien des peintures en silicone en lieu et place de l'étain, réduction de la consommation en carburant par la limitation de vitesse, ...),
- de sensibiliser les passagers à travers des outils de communication sur la fragilité des espaces marins.

Cette charte est co-signée par le Parc national des Calanques, le Parc national de Port-Cros, le Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate, le site Natura 2000 Embiez Cap Sicié, et l'Agence Française pour la biodiversité.

La démarche « Îles d'Hyères durables »

Depuis 2018, la Métropole TPM, la ville d'Hyères, le Parc national de Port-Cros et Enedis se sont engagés, par une convention de partenariat, à renforcer le développement durable des trois îles d'Hyères : Porquerolles, Port-Cros et Le Levant, principalement sur le volet énergétique.

Les îles d'Hyères constituent des laboratoires pertinents pour instaurer des modèles énergétiques durables face aux enjeux

d'approvisionnement de l'énergie, d'épuisement des ressources naturelles, et de protection de l'environnement.

La démarche permet notamment de réaliser un diagnostic énergétique des îles pour identifier les zones dont la consommation est excessive et, de développer la production d'électricité renouvelable.

Ce programme fait également partie de la démarche SMILo qui vise à accompagner les îles de moins de 150 km² vers une gestion durable, en travaillant sur l'énergie mais aussi sur l'eau et l'assainissement, les déchets, la biodiversité et les paysages.

L'obtention du label « Territoire à énergie positive pour la croissance verte »

Suite à l'appel à initiatives de l'État en septembre 2015, la candidature « Terres de projets méditerranéens » de la Métropole a obtenu en 2016 le label « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ».

Ce projet comportait notamment 2 opérations sous maîtrise d'ouvrage de TPM avec la mise en place de capteurs solaires sur les abribus du réseau Mistral et la mise en place d'une démarche « Bâtiments Durables Méditerranéens » pour la conception des futurs bâtiments.

Ambition 1.5

Assurer la transition énergétique et écologique

Déjà fortement investie pour la transition énergétique, la Métropole souhaite amplifier encore ses actions pour tendre vers un territoire bas carbone qui promeut l'efficacité et la sobriété énergétique.

L'objectif est de réduire la consommation d'énergie, en s'appuyant sur des équipements et des matériaux plus économes en énergie mais également en veillant à en assurer un usage approprié et sans excès.

Le succès de la démarche implique une juste perception de l'enjeu. Il ne s'agit pas d'ajouter une contrainte supplémentaire pour la réalisation d'un bâtiment ou un projet d'aménagement ; la transition énergétique doit désormais faire partie intrinsèque des projets menés par la Métropole et devenir un critère de choix et d'analyse de leur pertinence.

Leviers d'actions

- **Expérimenter de nouveaux modes d'alimentation électrique des navires à quai (cellules photovoltaïques, piles à combustible...)** et des transports publics avec l'objectif de devenir le port le plus propre de Méditerranée.
- **Soutenir le développement de parcs photovoltaïques** sur les surfaces de parkings et les toitures de bâtiments.
- **Accélérer l'essor de l'utilisation des véhicules électriques publics et privés sur le territoire** : développer la flotte des transports urbains électriques de la Métropole (navettes, bus, vélos électriques), et déployer des bornes de recharge des véhicules électriques.
- **Pérenniser et amplifier les effets du dispositif « Bien chez soi »** qui permet aux habitants de TPM de bénéficier d'un accompagnement pour l'obtention d'aides en matière de travaux de rénovation énergétique de leur habitat.
- **Poursuivre les actions de sensibilisation à la sobriété énergétique**, notamment au travers du dispositif Eco Watt, qui permet d'informer les abonnés des pics de consommation et de conseiller des éco-gestes pour réduire leur consommation.



OPÉRATIONS PHARES DE LA MÉTROPOLE

L'électrification des quais du Port de Toulon

Toulon est le premier port de Méditerranée en termes d'escales pour Corsica Ferries, (1100 par an). Chaque année, ce sont 1,5 million de passagers qui embarquent à Toulon à bord d'un navire de la compagnie, suscitant des retombées économiques importantes mais également une pollution atmosphérique.

TPM, autorité portuaire et le concessionnaire du port, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var se sont engagées dans un projet d'électrification des quais à horizon 2022, afin d'assurer le branchement à quai des bateaux en escale longue : 85% du temps d'émission à quai sera ainsi supprimé.

Toulon deviendra ainsi le premier port de Méditerranée à équiper tous ses quais d'un système compatible avec l'ensemble des navires.

Un objectif de triplement de la capacité de production du réseau de thalassothermie à La Seyne-sur-Mer d'ici 2023

TPM a attribué, en juin 2018 le nouveau contrat de concession du réseau de chaud et de froid (thalassothermie) de La Seyne-sur-Mer à Dalkia, filiale du groupe EDF.

Cette technologie permet de capter l'eau de mer à une profondeur d'environ 5 mètres et de produire chauffage, climatisation et eau chaude sanitaire à 75% par une énergie renouvelable et inépuisable, évitant ainsi l'émission de 1149 tonnes de CO₂ par an (l'équivalent de 900 voitures en circulation en moins sur le territoire) et permettant de réduire la facture énergétique des abonnés.

Actuellement, le réseau permet de couvrir en chauffage des résidences privées et le casino. TPM souhaite tripler la capacité de production des installations, notamment par la création d'un réseau de canalisations de 3km. Cette extension permettra de délivrer l'énergie produite à différents points de livraison déjà identifiés (bâtiments communaux, écoles, logements collectifs, bâtiments tertiaires, ...).

La modernisation du parc de bus métropolitains

Le réseau Mistral dispose déjà de bus (et de navettes maritimes) à moteurs hybrides. TPM conduit une démarche de modernisation du parc de bus métropolitains avec l'acquisition de bus propres.

Ainsi, la livraison de 12 bus électriques et 50 bus fonctionnant au gaz est prévue pour 2021. Sur la période 2021-2027, TPM prévoit de remplacer la moitié de son parc autobus par des véhicules propres, avec l'objectif de renouveler la totalité de la flotte dans les dix

prochaines années. Une réflexion est en cours pour utiliser à terme un modèle énergétique décarboné (comme l'hydrogène).

Le déploiement de 300 points de charge pour véhicules électriques d'ici 2022

Le marché des véhicules électriques est en forte progression. On comptait ainsi, en 2017, 1000 véhicules électriques parmi les 580 000 véhicules immatriculés dans le Var, en progression de 50% entre 2016 et 2017.

TPM a choisi, dès 2016, dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de contribuer à l'essor de l'utilisation des véhicules électriques avec notamment le déploiement de stations de recharge pour ces véhicules.

Le territoire compte aujourd'hui 32 bornes publiques en service sur les voiries et 31 bornes dans les parkings métropolitains de La Seyne-sur-Mer, Hyères, Six-Fours-les-Plages et Toulon.

Afin de répondre aux objectifs du plan de déplacements urbains, ce nombre sera porté à plus de 150 bornes doubles (soit 300 points de recharge) d'ici 2022, sur des sites stratégiques (grands équipements, zones de stationnement en centre-ville, sites touristiques majeurs, zones d'activités économiques, parkings relais, stations de taxis, ...).

ZOOM SUR...

La démarche « Bâtiments Durables Méditerranéens » (BDM)

La démarche BDM est un outil à destination des maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvres pour la réalisation des opérations de construction et de réhabilitation.

Elle vise à :

- intégrer le bâtiment dans le site,
- favoriser le bio climatisme (adapter le bâtiment en fonction de son environnement),

- minimiser l'impact des matériaux, en proposant notamment le recours à des matériaux géosourcés avec un faible bilan carbone,
 - réduire les consommations d'eau et d'énergie,
 - préserver le confort et la santé des occupants.
- Cette démarche permet de diminuer les coûts de maintenance, de développer le mix énergétique du bâtiment, d'optimiser les choix de construction en fonction du contexte et de l'usage des bâtiments. TPM s'appuie sur cet outil pour la conception des futurs bâtiments, afin

d'évaluer leurs aspects environnementaux, sociaux et économiques. C'est le cas, par exemple, des projets suivants :

- l'École Supérieure d'Art et de Design TPM et la pépinière numérique de Chalucet - obtention du « BDM Bronze »,
- le Conservatoire TPM au niveau du site du Pradet - obtention du « BDM Argent ».

Le quartier de la Créativité et de la Connaissance de Chalucet a par ailleurs bénéficié du label « Quartier Durable Méditerranéen » qui s'inscrit dans la continuité

de la démarche BDM à l'échelle d'un quartier.

TPM et la production d'énergies renouvelables

À l'échelle du territoire métropolitain, la production annuelle moyenne en énergies renouvelables est de 400 GWh. Les sources de production à l'échelle du territoire sont notamment : le bois domestique (40%), l'unité de valorisation énergétique des déchets ménagers (26%) mais également l'installation de thalassothermie à La Seyne-sur-Mer (4%) qui a vocation à s'étendre.





Ambition 1.6

Protéger le territoire des risques d'inondation et d'érosion

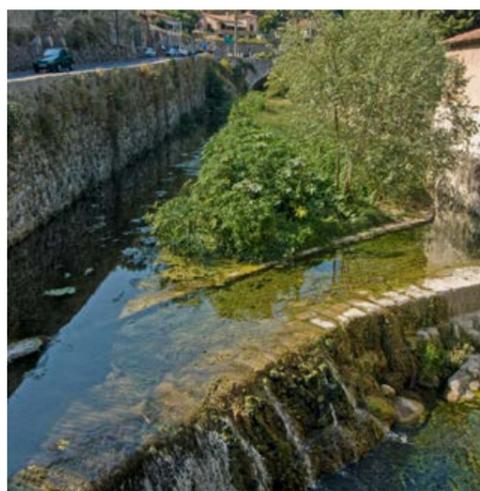
Le territoire de TPM a la particularité de présenter un relief vallonné, entre mer et montagne, traversé par de nombreux fleuves côtiers. Au fil du temps, la morphologie de ces cours d'eau a évolué, tout comme le développement et l'aménagement du territoire.

La prévention des inondations liées au débordement de cours d'eau et ruissellement est devenue un enjeu majeur pour TPM pour assurer la protection des populations.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la loi confie aux intercommunalités la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI). La Métropole a désormais les moyens d'organiser sur son territoire les actions nécessaires pour lutter contre le risque inondation, tout en redonnant une place aux cours d'eau en ville. Afin de permettre une mise en œuvre claire et efficace de cette nouvelle compétence, la Métropole a établi une doctrine, qui vise à préciser les contours de la compétence définie par le législateur et les moyens déployés pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés. Outre la mise en place d'un plan d'entretien des cours d'eau et de la végétation des berges, l'esprit de la GEMAPI est de préserver - voire restaurer - les fonctionnalités naturelles des cours d'eau pour limiter les problématiques de crue.

Leviers d'actions

- Engager la mise en œuvre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), notamment la réalisation des investissements en faveur de la restauration des cours d'eau et de la maîtrise du risque inondation.
- Anticiper pleinement les fragilités du littoral et évolutions du trait de côte dues au risque érosion-submersion, en privilégiant des méthodes douces respectueuses des sites et de l'environnement, en lien avec les stratégies nationales et départementales de gestion du trait de côte et de lutte contre l'érosion.
- Soutenir les initiatives d'éco aménagement.
- Enrichir les documents de planification et d'urbanisme avec la prise en compte de la problématique de l'eau.



OPÉRATIONS PHARES DE LA MÉTROPOLE

La mise en œuvre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

Document de planification, le PAPI regroupe l'ensemble des actions de réduction de la vulnérabilité du territoire face au risque d'inondation (débordement de cours d'eau, ruissellement urbain, submersion marine).

Il se structure autour de 7 axes :

- Amélioration de la connaissance du risque.
- Surveillance, prévision des crues et des inondations.
- Alerte et gestion de crise.
- Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme.
- Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens.
- Gestion des écoulements.
- Gestion des ouvrages de protection hydrauliques.

La Métropole TPM, le Syndicat de Gestion de l'Eygoutier et le Syndicat intercommunal de la Reppe et du grand Vallat ont élaboré un PAPI des Petits Côtiers Toulonnais, labellisé en juillet 2018. La première phase du programme a consisté à affiner la connaissance du risque inondation, à développer la culture du risque et à débiter les travaux sur les cours d'eau prioritaires. Ce premier programme sera prolongé jusqu'en 2022 pour finaliser les projets en cours et préparer les actions du PAPI 2023-2029.

L'élaboration d'une stratégie métropolitaine de lutte contre l'érosion

Face aux conséquences du changement climatique (montée des eaux, risque de submersion marine...), la Métropole souhaite mettre en place une stratégie locale de lutte contre l'érosion.

Sur la base d'un diagnostic préalable, cette stratégie s'appuiera sur les principes suivants :

- L'érosion participe à la dynamique naturelle du territoire et la fixation du trait de côte ne peut plus être l'unique réponse à cet aléa.
- La bonne compréhension des processus naturels (courants, flux hydro sédimentaire...) et l'identification des facteurs aggravants liés aux activités humaines doivent être intégrés dans les solutions proposées.
- Les solutions devront intégrer la possibilité d'une recomposition spatiale du littoral et l'utilisation de méthodes douces pour préserver les côtes sableuses.

En complément, la Métropole poursuit plusieurs opérations majeures de préservation du littoral :

- La protection de la Baie des Sablottes à La Seyne-sur-Mer (avec le port de Saint-Elme) : une assistance à maîtrise d'ouvrage sera lancée en 2021 pour réaliser un diagnostic et identifier les solutions pour lutter contre l'érosion et assurer le confortement de la plage.
- La protection du littoral du Ceinturon à Hyères : TPM lance les travaux de réalisation d'une butée de pied permettant de

réensabler la plage pour préserver le trait de côte et garantir les aménagements réalisés en front de mer.

- La préservation du Tombolo occidental de la Presqu'île de Giens : les études amènent à la réalisation d'une digue sous-marine. Une inspection générale sera préalablement missionnée par le ministère de la Transition Écologique et Solidaire pour valider définitivement le projet. L'objectif est de conforter le trait de côte, maintenir la route du sel pour une durée d'au moins une trentaine d'années et préserver l'intégrité du site des Salins des Pesquiers.

Le confortement du mont Faron

Le massif du Faron qui surplombe la ville de Toulon est soumis à des mouvements de terrain pouvant générer des chutes de blocs. TPM développe un programme ambitieux de surveillance et de sécurisation des falaises à long terme (12 ans).

Le confortement du barrage de Dardennes

Le barrage de Dardennes, haut de 35 m, d'une capacité de l'ordre d'un million de mètres cube d'eau, a été construit en 1912 afin d'assurer l'alimentation en eau potable de la ville de Toulon.

La Métropole a entrepris sa modernisation ; les travaux entamés en 2020 consistent à conforter le pied de l'ouvrage, doubler la capacité de l'évacuateur de crue, rénover les équipements et le doter d'une centrale hydro-électrique.

ZOOM SUR...

La mise en place d'un outil de surveillance des cours d'eau

La Métropole TPM, associée aux acteurs de la sécurité civile des communes ainsi qu'aux syndicats de rivières, s'était engagée à améliorer la connaissance et la conscience des risques

inondations en mettant à disposition des outils de prévention et d'alerte. Depuis 2017, le territoire dispose ainsi d'un système d'informations en temps réel de surveillance des cours d'eau par caméras sur les principaux bassins versants hydrographiques du territoire.

L'outil permet de mesurer les données des cours d'eau, telles que les

hauteurs d'eau et les débits d'eau et déclenche une alerte en cas de dépassement des seuils.

La mise à disposition d'un système multicanal pour l'alerte de la population

Dans le cadre de son Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS), TPM a mis à disposition de ses communes membres un système multicanal

disponible 24h/24 et 7j/7 pour l'alerte de la population. Ce système d'alerte et d'informations est déclenché à la survenance de situations exceptionnelles, phénomènes climatiques extrêmes, crises sanitaires ou encore perturbations de la vie collective. Les informations sont diffusées par message vocal, SMS, fax et/ou e-mail selon le

choix du responsable du lancement de l'alerte dans chacune des communes membres de TPM.

Le désenrochement du littoral des Vieux Salins à Hyères

Victime d'un phénomène d'érosion, il est devenu impératif de restaurer le cordon littoral des Vieux Salins par l'apport de sable et de végétalisation,

de rétablir l'équilibre sédimentaire entre la partie Est et Ouest du site en supprimant les entassements de blocs de pierre (enrochements).

Les travaux réalisés en 2019 ont permis de supprimer l'enrochement sur près de 340 m du linéaire côtier et, sur 250 m supplémentaires en 2020 pour atteindre l'équilibre du site.

Ambition 1.7

Lutter contre les formes de pollution sur le territoire

Réduire la pollution est un objectif que TPM mène de front depuis plusieurs années à l'échelle du territoire. Plan de Déplacements Urbains, Programme Local de l'Habitat, Plan Climat-Air-Énergie Territorial, Zone à Faibles Émissions Mobilité (ZFEM), Schéma de Cohérence Territoriale, documents d'urbanisme, Plan de Protection de l'Atmosphère en concertation avec les services de l'État... autant d'outils et de plans d'actions qui contribuent à répondre aux enjeux environnementaux pour préserver la richesse de notre territoire.

Concernant la gestion des déchets ménagers, la réduction de la production des déchets à la source, le développement du tri sélectif et la valorisation énergétique des déchets (par le développement de nouvelles filières) sont les axes porteurs des nouveaux projets développés sur le territoire de la Métropole.

En cohérence avec le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, TPM poursuit l'atteinte de l'objectif national de réduction de la production des déchets ménagers et assimilés avec l'appui du Sittomat (Syndicat Mixte Intercommunal

de Traitement et de Transports des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise). Conformément aux directives nationales, il s'agit de tendre vers une valorisation matière de 65% en 2025 des déchets non dangereux non inertes.

Concernant les déchets du BTP, la Métropole oriente les professionnels vers les déchèteries privées dont le maillage est organisé et suffisant pour répondre aux besoins du territoire.

Au-delà des déchets, la Métropole répond également aux défis de réduire la pollution de l'air et de l'eau, avec l'objectif de diminuer l'impact nocif des polluants sur la santé.

Leviers d'actions

- **Développer le tri des déchets à la source**, notamment par la mise en place de mesures de prévention dans le cadre du Programme de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (par exemple l'étude de faisabilité d'une recyclerie).
- **Favoriser le traitement et la valorisation des bio déchets par différentes mesures** (distribution de composteurs individuels et collectifs et de lombricomposteurs), et lancer une étude et une expérimentation d'apport volontaire de bio déchets avec le milieu associatif local.

- **Développer la collecte du textile en point d'apport volontaire** afin d'atteindre l'objectif d'une colonne pour 2500 habitants d'ici 2025 pour remplir les objectifs régionaux de 4kg par habitant.
- **Déployer des outils permettant de contribuer à la réduction de la pollution atmosphérique sur le territoire** (Zone à Faibles Émissions Mobilité).
- **Poursuivre la labellisation « Ports propres »** des ports de TPM afin de limiter la production de déchets toxiques issus de l'activité portuaire.
- **Accompagner les communes dans la gestion de la sécurité sanitaire de la baignade** en suivant la qualité des eaux et en définissant des priorités d'action, pour réduire les risques de contamination chimique et microbiologique des eaux ; et coordonner les actions de restauration de la qualité des eaux dans le cadre des contrats de baie.
- **Mettre en œuvre les actions du plan de prévention du bruit dans l'environnement.**
- **Déployer une démarche de réduction de l'emploi des pesticides** (« zéro phyto ») dans les espaces verts publics, parcs et jardins ainsi que sur la voirie de TPM en développant des pratiques alternatives d'entretien et de désherbage.

ZOOM SUR...

Le suivi de la qualité de l'air

La Métropole TPM soutient l'Association AtmoSud, association agréée par le ministère de la Transition Écologique et Solidaire, pour la surveillance de la qualité de l'air en Région Sud.

Le suivi de la qualité de l'air s'appuie sur un réseau de stations de mesures fixes représentatives de trois types de zones : urbaine, péri-urbaine et de trafic routier. Les mesures de qualité de l'air témoignent d'une réduction des émissions de polluants atmosphériques depuis 2007.

Le suivi des nuisances sonores

Afin de planifier les mesures de réduction du bruit, la Métropole élabore le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). Ces Plans établissent un

diagnostic, des objectifs et un programme d'actions, afin de prévenir et réduire les niveaux de bruit des infrastructures de transports terrestres et de protéger la santé des populations.

Après l'approbation du PPBE de la première échéance en 2019 qui concerne les voies routières avec un trafic de plus de 6 millions de véhicules par an, la Métropole a approuvé en 2020 le PPBE des échéances 2 et 3 concernant les voies routières avec un trafic de plus de 3 millions de véhicules par an.

La politique de gestion des rejets dans les milieux aquatiques

En 2018, les contrats des délégations de service public des stations d'épuration ont été renouvelés. À cette occasion, TPM a intégré dans les contrats des objectifs forts concernant le traitement des boues,

le traitement des odeurs et la mise en place d'actions de développement durable (réduction de l'empreinte carbone, efficacité énergétique, démarche zéro phyto), ainsi qu'un fonds de développement social et environnemental.

La démarche « Ports propres »

Depuis 2009, la Métropole s'est engagée dans une démarche de développement durable et depuis 2011 dans la démarche de certification européenne « Ports propres » afin d'atteindre cinq objectifs :

- Améliorer la qualité du milieu par la mise aux normes des aires de carénage, le traitement des eaux des terre-pleins, la récupération des eaux noires et eaux de cale.
- Renforcer la gestion des déchets avec la construction de points propres, le tri et la valorisation des déchets toxiques portuaires.

Optimiser la gestion de l'eau et de l'énergie par la mise en place de bornes et réducteurs de pression et la limitation de la pollution lumineuse.

Renforcer la prévention des pollutions accidentelles avec l'achat d'équipements de lutte anti-pollution.

Communication - Sensibilisation par la formation, l'information et la communication.

TPM affirme l'action des ports en matière d'amélioration de la qualité des eaux et notamment pour la préservation de la biodiversité avec l'expérimentation d'équipements de restauration écologique. Cet engagement environnemental concerne tous les ports relevant de la compétence de la Métropole, c'est-à-dire, le Brusac, Porquerolles, la Madrague de Giens, la Tour Fondue, l'Aiguade

du Levant, Saint-Elme, et le port de Toulon en grande partie sous-concession de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var.

En 2020, les trois premiers ports cités sont certifiés et, au sein du port de Toulon, 5 sites portuaires sur les 8 accueillant de la plaisance, sont certifiés.

La réduction des déchets ménagers à la source et le recyclage

Afin de diminuer à la source le tonnage des déchets à traiter, différentes mesures de prévention par type de matière sont mises en place :

- la distribution gratuite de composteurs pour les bio déchets des particuliers,
- la distribution d'autocolants « stop pub »,
- le broyage des déchets verts à domicile.

Les ordures ménagères résiduelles incinérées à l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) du

Sittomat permettent la production d'électricité qui sert au fonctionnement de l'UVE. Le reste de la production est réinjecté dans le réseau. L'unité produit aussi de l'énergie thermique et dessert 5000 logements sociaux à Toulon et La Seyne-sur-Mer.

Un effort important de valorisation matière est également réalisé, avec le tri à la source du papier, du carton, du flaconnage plastique et du verre. Afin d'améliorer encore ces résultats, plusieurs mesures sont en cours, notamment la densification des Points d'Apports Volontaires, et la contractualisation avec l'ensemble des éco-organismes (Citeo, Éco-Systèmes, Recylum, Éco DDS, Éco TLC...).

Ces mesures sont encadrées par un plan de communication spécifique et animées par l'équipe d'ambassadeurs du tri du Sittomat.

OPÉRATIONS PHARES DE LA MÉTROPOLE

La contribution au plan de protection de l'atmosphère

Porté par l'État, le plan de protection de l'atmosphère permet de planifier des actions pour reconquérir et préserver la qualité de l'air sur les territoires. Il sera approuvé en 2021 après enquête publique.

La Métropole est l'un des plus importants partenaires signataires et mène à ce titre un ensemble d'actions :

- Électrification des quais du port de Toulon avec la démarche Escales « zéro fumée ».
- Promotion de l'hydrogène.
- Développement des transports en commun en site propre.
- Développement des modes de déplacements doux, avec notamment le sentier métropolitain.
- Rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements.
- Valorisation des déchets verts.
- Éducation à l'environnement.
- Déploiement de bornes électriques.

La mise en place du Programme de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Ce Programme, couvrant la période 2019-2024, a pour but de fixer les objectifs et les moyens de réduire la quantité et la nocivité des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire de TPM et d'en améliorer le caractère valorisable. Il porte notamment les objectifs suivants :

- Atteindre 65% de valorisation de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés à l'horizon 2025.
- Atteindre la réduction de 50% des déchets admis en installation de stockage à l'horizon 2025.
- Porter à 35% les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique à l'horizon 2025.
- Développer l'information et l'éducation à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'économie circulaire

La Métropole a signé en 2019 une convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var sur la thématique de l'économie circulaire afin de promouvoir un développement durable et de remplacer

le modèle de croissance actuel « produire, consommer, jeter ». L'objectif est de créer un réseau multisectoriel d'entreprises et de favoriser des synergies (les déchets d'une entreprise devenant la matière première d'une seconde entreprise). Par ailleurs, la Métropole s'engage dans la création, en lieu et place de certaines déchèteries, d'un ou plusieurs pôles de valorisation incluant une recyclerie, pour diminuer le tonnage de déchets traités.

Une nouvelle station d'épuration à Porquerolles

Du fait de la très grande variabilité du nombre de résidents sur l'île de Porquerolles (avec une très forte affluente estivale), la station d'épuration existante, construite en 1975, subit quelques dysfonctionnements. Malgré des rejets conformes et des eaux traitées sans discontinuer, la Métropole a décidé la construction d'une nouvelle station d'une capacité 50% plus importante. Compte tenu du contexte particulier (site classé, Natura 2000, aire d'adhésion du Parc national de Port-Cros) et des fortes contraintes techniques, de nombreuses études sont nécessaires pour concevoir un projet efficace et durable qui s'inscrive parfaitement dans son environnement.





Ambition 1.8

Restaurer et valoriser la nature en ville

La restauration et la valorisation de la nature en ville sont des objectifs identifiés et mis en œuvre par TPM. Le territoire de la Métropole offre, en effet, une forte densité de parcs et jardins et de sites naturels remarquables. Espaces de détente et de récréation, lieux de promenade, ils concourent à un cadre de vie apaisant et de grande qualité. Leur mise en réseau et le lien avec les grands espaces de nature qui composent la Métropole représentent un enjeu important.

Le développement de la nature en ville apporte également des bénéfices qui permettent de s'adapter au changement climatique : une meilleure régulation des températures en luttant contre les îlots de chaleur, une meilleure qualité de l'air, la maîtrise du risque inondation ou encore la conservation de la biodiversité.

La Métropole s'est engagée dans une démarche d'intégration systématique de la nature et du végétal dans ses projets d'aménagement ou de réhabilitation : développement d'éco-quartiers (Entrevert, Font-Pré, Chalucet), construction de Bâtiments Durables Méditerranéens (École Supérieure d'Art et de Design TPM, Conservatoire TPM du site du Pradet) et de Quartiers Durables Méditerranéens (Quartier de la Créativité et de la Connaissance Chalucet).



Leviers d'actions

- **Élaborer le schéma des sentiers métropolitains** et étendre leur réseau offrant des itinéraires de marche et de randonnée qui relient les parcs et jardins de la Métropole et ses grands espaces de nature.
- **Gérer et valoriser les infrastructures vertes et bleues** de la Métropole et instaurer des modes de gestion écologiques.
- **Restaurer les cours d'eau en milieu urbain, gérer les milieux aquatiques et les zones humides.**

OPÉRATIONS PHARES DE LA MÉTROPOLE

La création d'un sentier métropolitain « Nature en ville et changement climatique »

Dans le cadre du projet européen « Nature For City LIFE » 2017-2022, la Métropole TPM va mettre en place un sentier de randonnée urbaine « Nature en ville et changement climatique ».

Le projet consiste à créer un itinéraire de marche et de randonnée qui s'appuie sur les grandes infrastructures vertes et bleues du territoire, mettant en réseau les parcs et jardins de la Métropole ainsi que ses grands espaces de nature, afin de sensibiliser le plus grand nombre à l'importance et au rôle de la nature en ville pour s'adapter au changement climatique.

La réhabilitation et la valorisation du sentier du littoral

Depuis 2003, TPM assure la réhabilitation et la valorisation du sentier du littoral avec près de 16 millions d'euros investis par la Métropole depuis le transfert de la compétence.

En 2020, près d'un million d'euros ont été investis en faveur de la requalification de tronçons ainsi que leur valorisation paysagère et environnementale. Après l'obtention de la maîtrise d'ouvrage de la gestion de la signalétique en 2014 par convention avec l'État, la Métropole s'est vue confier en 2019 la maîtrise d'ouvrage des études et travaux pour la création de nouveaux tracés du sentier du littoral sur le territoire métropolitain.

Ainsi, en 2021, des travaux seront engagés pour déporter le sentier du littoral entre les plages des Bonnettes et de la Garonne afin notamment d'adapter le trait de côte au changement climatique.

L'aménagement d'une « Promenade Verte » autour des remparts de Toulon

Ce projet vise à aménager une couture urbaine basée sur les modes doux, en renforçant la trame verte des anciens remparts de Toulon, afin de relier les différents quartiers et pôles d'attractivité du cœur de la Métropole.

Traitements de cheminements piétons et cycles, requalification et aménagement d'espaces publics, création de promenades, plantations, création de jardins... plusieurs interventions à court et à moyen terme permettront de créer une véritable ceinture verte autour du cœur de la Métropole en reliant le quartier Chalucet, la gare, le Zénith, la Préfecture, l'Hôtel du Département, la Cour de Nice, le Campus universitaire de la Porte d'Italie, le centre commercial et le stade Mayol, le pôle Croisière, les ports, l'Hôtel de Ville, la Préfecture Maritime, le Musée de la Marine et le Palais de Justice.

La création du jardin de La Loubière

Dans le cadre du projet de requalification urbaine du site de La Loubière, la création d'un parc urbain d'1,3 hectare au centre de Toulon est prévue d'ici 2023. L'objectif est de continuer à végétaliser la ville, en créant un « jardin des Méditerranées » représentatif de la biodiversité et de la variété des paysages du sud.

- **Développer et sécuriser l'accès aux grands espaces de nature, au littoral** (sentier du littoral) **et aux espaces forestiers.**
- **Intégrer la biodiversité et la nature en ville** dans les documents de planification et mettre en place un atlas de la biodiversité incluant la faune et la flore.
- **Adapter la ville** pour réduire son impact sur le changement climatique.

ZOOM SUR...

Un patrimoine exceptionnel de parcs et jardins

Le climat privilégié et la lumière du Var ont permis le développement de jardins uniques dans une tradition historique de goût pour la botanique, qui remonte au 14^{ème} siècle (jardins d'acclimatation de Toulon et Hyères). Le territoire de la Métropole offre de nombreux jardins historiques (jardin du musée Balaguier à La Seyne-sur-Mer, parc du Castel Sainte-Claire à Hyères, jardin de Courbebaisse au Pradet, ...), dont plusieurs labellisés remarquables par l'État (jardin de Baudouin à La Valette-du-Var, parc Olbius Riquier et parc Saint-Bernard à Hyères). S'y ajoutent des jardins de création récente : parc paysager des Nuraghes, jardin de la Maison du Cygne à Six-Fours-les-Plages, parc public de la Fraternité et parc public de la Castellane à Ollioules, parc Saint-Vincent à Carqueiranne, parc paysager de la Tour Royale à Toulon, parc des Savels et parc nature du Plan à La Garde.

Une opération exemplaire de l'éco aménagement : Font-Pré

Situé à l'est de la ville de Toulon, le premier éco quartier du territoire a donné naissance, en 2016, à un nouveau centre de vie, à quelques minutes du cœur de ville. L'éco quartier propose plusieurs résidences à l'architecture méditerranéenne, une place centrale en belvédère, des commerces, des services de proximité, des services publics, une crèche, une mairie-annexe, ...

Avec près de 98% du stationnement automobile en sous-sol, l'éco quartier Font-Pré fait la part belle aux piétons et aux vastes espaces verts avec près de 10 000 m² aménagés en jardins, promenades et respirations vertes.

Les bâtiments sont labellisés Haute Qualité Environnementale®, avec des logements basse consommation. L'éco quartier a obtenu en 2016 le label BiodiverCity décerné par le Conseil International Biodiversité et Immobilier (Cibi), qui valorise l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagements.

Le campus universitaire de La Garde - La Valette-du-Var, implanté dans un ancien domaine agricole, représente une oasis de végétation méditerranéenne dans un environnement très urbain. Les jardins de la collection du Parc national sur l'île de Port-Cros sont uniques : sur une superficie de 10 hectares,

ils comprennent 200 variétés de pêcheurs, 300 variétés de figuiers, 154 variétés d'oliviers et plus de 50 variétés de mûriers, faisant partie du patrimoine du terroir régional et national.

Aujourd'hui ce patrimoine métropolitain est de mieux en mieux sauvegardé et rendu accessible au public.



axe 2

Une métropole accueillante
et solidaire

axe 2

Une métropole accueillante et solidaire

Dès sa création, TPM s'est très fortement engagée pour doter ses habitants et son territoire d'une offre de transports, de logements et d'équipements culturels et sportifs à la hauteur des besoins et de son statut de grande agglomération française.

La poursuite de ces engagements s'inscrit dans une logique d'adaptation, de diversification et d'accessibilité de l'offre, et se traduit par plusieurs orientations :

- Une politique de l'habitat qui, au-delà des réponses réglementaires, facilite le parcours résidentiel des habitants par la diversification d'une offre adaptée, et des logements évolutifs au regard des besoins des seniors, des actifs et des jeunes. La Métropole s'engage dans la performance énergétique de l'habitat et dans la production de logements pour une croissance verte.
- Une politique de déplacements qui développe les axes et les moyens de transport sur terre comme en mer, en cohérence avec les objectifs de transition énergétique. TPM renforce l'usage de transports en commun et des modes doux, et s'appuie sur un ensemble de parcs de stationnement coordonnés, articulés aux réseaux de transports en commun, et formant des portes d'entrée attractives du territoire.
- La poursuite d'une politique culturelle et sportive de grande qualité, adressée tant aux spectateurs qu'aux pratiquants et aux élèves.
- Une attention au bien-être de tous les habitants : enfants, jeunes, actifs, familles, seniors, publics fragilisés ou en difficulté, personnes en situation de handicap... La Métropole déploie, en lien avec les communes, un ensemble de politiques publiques favorisant la qualité de vie pour tous.
- Une démultiplication des lieux et des « moments » à vivre dans la Métropole, témoins d'un art de vivre méditerranéen, moderne et ouvert. La Métropole met en valeur de nombreux sites naturels et remarquables pour le bien-être des habitants, ce qui contribue à l'attractivité touristique du territoire. Elle veille également à la qualité urbaine, architecturale et environnementale des aménagements des espaces publics, avec une attention particulière pour les centres-villes.

Soucieuse de favoriser la coordination et la mise en cohérence des actions et des acteurs publics et privés, la Métropole s'appuie sur des outils permettant d'approfondir la relation à la population (Conseil de développement, Commission consultative des services publics locaux, commission accessibilité, conseils citoyens, ...).

Ambition 2.1

Garantir des services publics et des services au public de proximité dans le respect des identités locales

La Métropole Toulon Provence Méditerranée se distingue par un réseau de villes de taille intermédiaire, dont deux de moins de 10 000 habitants. Cette singularité impose une organisation déconcentrée du territoire et une présence forte de services de proximité. Elle nécessite également un bon déploiement des investissements métropolitains sur l'ensemble du territoire et un effort soutenu de connectivité entre les communes.

Des antennes métropolitaines positionnées dans les communes, au plus près du terrain et des usagers permettent de garantir la proximité et la réactivité dans l'exercice des missions relatives à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Cette organisation garantit également une action métropolitaine concertée avec les communes pour améliorer le cadre de vie des citoyens dans le respect des identités et politiques publiques locales.

Leviers d'actions

- ▶ **Dynamiser les centres-villes et plus encore les différents quartiers**, vecteurs majeurs de l'identité et de la singularité des communes qui composent la Métropole, et des différents lieux du vivre ensemble.
- ▶ **Améliorer le cadre de vie local** de manière équilibrée et équitable, dans toutes les communes et tous les quartiers, en respectant un équilibre entre les différentes fonctions (économie, identité, habitat, services).
- ▶ **Entretien, améliorer, favoriser l'accessibilité et structurer les voies et grands boulevards** pour faciliter la circulation et embellir l'espace public ainsi que favoriser les modes de déplacement doux.
- ▶ **Conforter le sentiment d'appartenance métropolitain**, par une visibilité des actions de la Métropole au quotidien, et par des événements valorisant les richesses et les grandes réalisations métropolitaines.

OPÉRATIONS PHARES DE LA MÉTROPOLE

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme métropolitain

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Métropole exerce la compétence PLU en lieu et place des communes et a récupéré la gestion des procédures en cours sur les PLU communaux. Afin de fixer un nouveau cadre pour un développement cohérent des communes membres du territoire dans des domaines aussi importants que l'économie, les transports, le logement ou l'environnement, la Métropole élaborera un PLU métropolitain en étroite collaboration avec les communes membres. Ce document doit être le véritable outil de traduction spatiale de l'ambition métropolitaine de l'aire toulonnaise et de son positionnement à l'échelle du bassin méditerranéen. Son élaboration répond à une cohésion territoriale renforcée au service des douze communes, de la Métropole et du bassin de vie de l'aire toulonnaise.

Deux programmes de renouvellement urbain d'intérêt régional soutenus par l'ANRU sur les centres-villes de Toulon et La Seyne-sur-Mer

Ces deux quartiers prioritaires de la politique de la ville vont bénéficier d'un programme d'investissement ambitieux. Une intervention importante en matière d'habitat, d'équipements publics, d'aménagements et d'attractivité commerciale est ainsi prévue pour les six prochaines années. Elle viendra accompagner les actions conduites dans le cadre de la politique de la ville visant à favoriser la mixité sociale et le bien vivre ensemble.

Il s'agit de favoriser la cohésion sociale et de consolider le lien avec les autres quartiers de la ville dans le respect de leur identité et de leur histoire.

Cette transformation profonde sera conduite par la Métropole en étroite collaboration avec les villes et les partenaires institutionnels.

La rénovation des anciennes halles de Toulon en 2021

Les multiples actions menées dans le centre ancien de Toulon (restructuration lourde d'îlots, amélioration et création de

logements, reconfiguration des espaces publics, remaillage piéton est-ouest, développement commercial et économique, animation culturelle et événementielle) lui permettent de retrouver une dynamique, qu'il s'agit de conforter.

Afin d'insuffler une nouvelle vie à l'ensemble du quartier et des rues à proximité, les anciennes halles de Toulon, fermées depuis 2002, font l'objet d'un projet de reconversion en halles gourmandes (nouveaux étals de vente, produits locaux sur place et à emporter, offre de restauration sur le toit terrasse).

La rénovation et l'optimisation de l'espace public

Un travail de fond équilibré à l'échelle du périmètre de la Métropole a fait émerger de multiples projets comme la création de la liaison Augias avenue de la mer à Six-Fours-les-Plages, la restructuration de la place Saint-Pierre et de la Tour Fondue à Hyères, la réfection de l'avenue Jean-Monet à La Crau, du chemin de Faveyrolles à Ollioules, de la corniche de Tamaris à La Seyne-sur-Mer ou encore l'aménagement des places d'Armes, Bidouré et du marché du Mourillon à Toulon.



La création du « Sealine » à Hyères

La rareté de l'eau douce sur l'île de Porquerolles contraint actuellement à recourir à des liaisons d'eau potable par navire citerne pour assurer l'alimentation de la population. Avec en ligne de mire la garantie d'un service public de qualité et une égalité des traitements, la Métropole entreprend la création du « Sealine » à Hyères, une canalisation sous-marine entre la Tour Fondue et le Port de Porquerolles. Le projet permettra de pérenniser l'alimentation en eau potable à un niveau équivalent à la consommation de pointe actuelle, d'éviter la pollution atmosphérique liée aux transports d'eau, et d'être mieux armé pour lutter contre les feux de forêt.

ZOOM SUR...

Des vecteurs communs d'une identité forte

Les communes de la Métropole partagent des valeurs qui fondent le pacte métropolitain, et qui consolident l'identité métropolitaine : le rapport à la mer, le caractère provençal des centres-villes et villageois, la renommée sportive du RCT et du stade Mayol, l'identité littorale et portuaire, le réseau d'équipements culturels (Conservatoire TPM et offres de spectacles), les productions agricoles et agroalimentaires emblématiques, l'histoire militaire, les fêtes patronales ...

Ces éléments d'identité sont complétés par les actions menées au quotidien par TPM, depuis plus de quinze ans, en matière de transports, de logements, de culture, de développement économique.

Les compétences nouvelles issues de son statut métropolitain accentuent la visibilité et la présence de la Métropole dans le quotidien des habitants et usagers du territoire. C'est une opportunité majeure pour le

renforcement de la cohésion territoriale et sociale de la Métropole.

La mise en place d'une organisation métropolitaine de proximité

Avec la création de la Métropole, TPM a renforcé ses champs de compétences en matière de gestion et d'aménagement de l'espace public : l'entretien et l'aménagement de la voirie, l'éclairage public, l'entretien et la préservation des espaces verts, la propreté urbaine et la collecte des ordures ménagères font l'objet d'une attention quotidienne et sont aujourd'hui au cœur de la politique métropolitaine de proximité.

Pour gérer au quotidien ces compétences de proximité et garantir une réactivité à ses usagers, la Métropole a fait le choix d'une organisation territorialisée en 2019 avec la mise en place, dans un premier temps, d'une antenne métropolitaine sur le territoire de chacune des 12 communes membres.

Ce sont ainsi près de 1367 km de voirie et 535 hectares d'espaces verts qui sont entretenus pour les usagers du territoire.



Ambition 2.2

Développer des parcours résidentiels pour tous

Au regard des enjeux en termes de logement et d'habitat sur son territoire, la Métropole est au côté des communes et s'engage dans des réponses adaptées au moyen du Programme Local de l'Habitat.

Ces actions se traduisent :

- en matière de lutte contre la vacance structurelle et l'insalubrité, au travers du Programme d'Intérêt Général (PIG) métropolitain, et d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) notamment sur les communes de La Seyne-sur-Mer, Toulon et Hyères,

- en termes d'appui à la production de logements sociaux par son Fonds d'Aide à l'Habitat,
- par un renforcement progressif de son implication dans la maîtrise foncière des sites stratégiques de son territoire,
- en soutenant puis en pilotant les grands défis de la rénovation urbaine et de la politique de la ville,
- en étant force d'expérimentation par l'appui à l'acquisition des jeunes ménages, en adaptant le logement social au vieillissement et au handicap (label « service plus ») au recours au logement intergénérationnel, et par le soutien aux propriétaires pour la rénovation énergétique.

Les orientations de la Métropole pour les prochaines années visent à renforcer, amplifier et compléter l'ensemble de ces acquis.



Leviers d'actions

- **Définir une stratégie foncière métropolitaine rassemblant l'ensemble des acteurs** (EPF PACA, bailleurs sociaux, sociétés d'économie mixte...) pour renforcer l'efficacité de la politique de maîtrise du foncier.
- **Adapter l'effort de production de logements neufs** (parc privé et parc social) en cohérence avec les besoins en termes de déplacement urbain d'un public diversifié (séniors, étudiants, jeunes actifs, salariés saisonniers, personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie, entreprises, ...) et en réponse aux attentes de la population.
- **Favoriser l'émergence d'un parc immobilier par la rénovation et l'amélioration de l'habitat public et privé** répondant aux exigences d'une consommation énergétique maîtrisée.
- **Favoriser la modularité** pour mieux adapter l'offre à la demande des familles.
- **Expérimenter de nouvelles formes urbaines et architecturales** afin de soutenir l'évolution des formes d'habitat à l'échelle des îlots et du logement.
- **Accompagner de nouvelles formes d'habitat** : habitat participatif, inclusif, ...

OPÉRATIONS PHARES DE LA MÉTROPOLE

« Bien chez soi » : la Métropole au service du développement durable dans les logements

La Métropole s'est engagée à accélérer la rénovation du parc résidentiel privé, où vit la majorité de ses habitants. TPM a choisi d'innover en déployant la plateforme « Bien chez soi » qui permet d'accompagner les propriétaires et copropriétaires en matière de rénovation, d'amélioration et de valorisation de l'habitat privé. **Le dispositif accompagne les habitants, pour :**

- la réalisation de travaux d'économie d'énergie pour améliorer le confort et réduire les dépenses financières associées,
- la rénovation complète des logements dégradés : mise aux normes de décence, d'habitabilité, et de sécurité,
- le maintien à domicile via l'adaptation des logements au vieillissement et/ou handicap.

En matière de rénovation énergétique de l'habitat, le dispositif offre une porte d'entrée unique aux administrés afin d'envisager globalement leur projet de rénovation. Il s'agit ainsi de démultiplier les projets de rénovation à l'échelle du territoire et de structurer et soutenir le secteur professionnel de la rénovation de l'habitat.

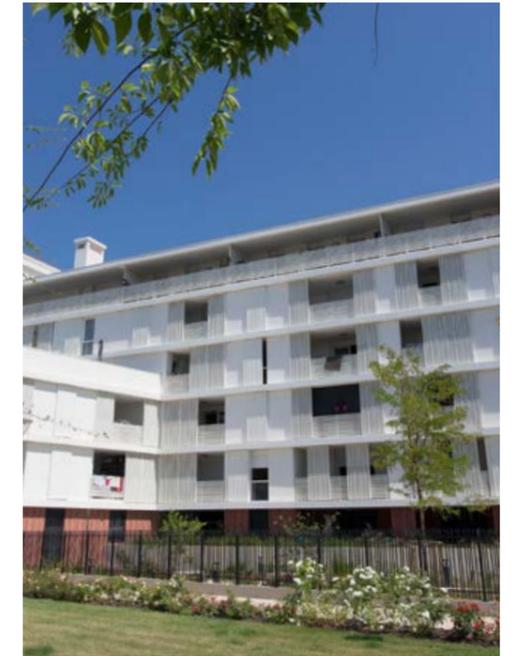
Premier service de ce type à avoir été mis en place dans la région, TPM souhaite le déployer et le renforcer.

TPM, compétente pour le Fonds de Solidarité Logement (FSL) depuis janvier 2020

Le 1^{er} janvier 2020, TPM est devenue compétente pour gérer le FSL sur son territoire. Ce fonds renforce la mise en œuvre de la stratégie métropolitaine en matière de parcours résidentiels (accès et maintien dans le logement). Le FSL est aussi l'outil phare de lutte contre la précarité énergétique et complète ainsi le dispositif « Bien chez soi ».

Outil du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, le FSL permet d'aider les ménages ayant de faibles ressources et des difficultés d'accès ou de maintien dans le logement. **Deux aides sont proposées : une aide financière** (pour l'accès au logement, le maintien dans le logement, ou la résorption d'impayés d'énergie), et **des mesures d'accompagnement social** par des associations référencées.

En lien avec les partenaires du territoire (CCAS, Département, CAF, associations), le FSL répondra ainsi à l'objectif d'une insertion socio-économique durable sur le territoire. TPM s'engagera dans des actions innovantes pour un territoire plus solidaire.



ZOOM SUR...

Une offre immobilière accessible

Parmi les métropoles de la façade méditerranéenne, qui ont en commun des prix de l'immobilier élevés (au même niveau que Bordeaux, Lille, Lyon ou Strasbourg), TPM se situe à un niveau de pouvoir d'achat immobilier légèrement en deçà de la partie aixoise d'Aix-Marseille-Provence ou de la Métropole niçoise.

Son effort annuel de construction se situe autour de 7 logements pour 1000 habitants, en progression en 2015/2017 par rapport à 2010/2012.

La création et la labellisation de l'observatoire territorial du logement des étudiants

L'observatoire territorial du logement des étudiants Métropole Toulon Provence Méditerranée et Var fait

partie des territoires labellisés, en 2019, à la suite d'un appel à manifestation d'intérêt lancé, en 2018, par la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU), l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF), l'Association des Communautés de France (AdCF) et l'Association France Urbaine.

Les observatoires territoriaux du logement des étudiants ont une vocation d'aide à la décision des élus pour construire, mener et évaluer leurs politiques publiques locales du logement, mais aussi d'attractivité des étudiants et donc, indirectement, de l'emploi local.

Ils pourront également servir dans le cadre des politiques de revitalisation des villes moyennes, notamment dans le programme « Cœur de ville ».





Ambition 2.3

Renforcer la mixité et la cohésion sociale et intergénérationnelle du territoire

Pour limiter les risques de creusement des inégalités territoriales du fait de difficultés sociales, il est nécessaire de poursuivre une ambition d'équité territoriale, avec un effort particulier en faveur des quartiers présentant des fragilités socio-économiques, et de protection des plus vulnérables.

L'effort porté par la Métropole se situe en premier lieu sur le logement mais également sur les conditions d'accès de tous à l'emploi, à la formation professionnelle, et aux services publics.

Leviers d'actions

- **Poursuivre le travail du contrat de ville** porté par la Métropole en lien avec les communes, axé sur la cohésion sociale, le cadre de vie, l'emploi et le développement économique pour les 13 quartiers prioritaires concernés.
- **Mettre en place la convention intercommunale d'attributions au sein du parc social**, qui permet de traduire les engagements des partenaires de la politique de l'habitat en vue de favoriser la mixité sociale et l'équilibre territorial.
- **Fixer des objectifs mesurables** de mixité sociale et d'équilibre territorial et des objectifs d'accueil des ménages cumulant des difficultés sociales.

- **Bâtir des projets ambitieux en termes de renouvellement urbain** pour offrir des logements et des équipements publics modernisés, désenclaver et ouvrir les quartiers vers le reste de la ville, diversifier l'habitat et permettre la diversité des fonctions (commerciales, culturelles).
- **Contribuer à l'insertion sociale par l'insertion professionnelle** en menant des actions pour renforcer l'employabilité des demandeurs d'emploi, étoffer l'offre d'accueil et de soutien des jeunes actifs (logement, formation, ...), et consolider un développement économique intégrateur au travers des filières structurantes du territoire et créatrices de main d'œuvre (tourisme, bâtiment, services à la personne, économie sociale et solidaire).
- **Soutenir les associations** qui concourent par leurs activités à rendre le territoire bienveillant et solidaire, à développer les logiques et projets intergénérationnels.

OPÉRATIONS PHARES DE LA MÉTROPOLE

L'office public métropolitain

Le 1^{er} janvier 2017, Toulon Habitat Méditerranée et Terre du Sud Habitat, qui représentent près de 14 000 logements publics, ont été rattachés à la Métropole.

Dans le cadre de la loi ELAN, les deux offices ont étudié, en concertation avec la Métropole, l'État, la Caisse des Dépôts et Consignations et l'ARO HLM, les modalités de leur fusion.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, à travers l'Office Métropolitain de l'Habitat, TPM dispose d'un atout supplémentaire pour relever les enjeux d'efficacité face à la diversité des besoins sociaux, de production de logements publics.

Cet office unique déclinera de manière opérationnelle la stratégie métropolitaine en matière de diversification de l'offre de logements (location, accession à la propriété, acquisition-amélioration). Il contribuera également à accompagner la politique de transition énergétique du territoire à travers la rénovation de son patrimoine.

Une politique publique tournée vers les jeunes

La Métropole souhaite renforcer ses actions en faveur des jeunes du territoire, et notamment les 18-25 ans en situation de précarité ou de fragilité. À côté des dispositifs pérennes qu'elle gère désormais comme le FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes), le FSL (Fonds de solidarité logement), ou l'aide au permis qui délivrent des aides financières d'urgence ou mensuelles, elle entend placer le jeune au cœur de ses politiques publiques afin de lui donner toutes les chances d'épanouissement et d'avenir.

Les actions conduites dans le cadre d'appels à projets nationaux tel que le plan Solidarité et l'AMI *Logement d'abord*, comme la mise en œuvre de politiques volontaristes visant à l'insertion professionnelle et à un mieux vivre ensemble participent de la démarche.

La Métropole pourra utilement se positionner en coordonnateur des actions existantes sur le territoire et mettre en synergie l'ensemble des acteurs qui agissent en faveur des jeunes. Enfin, TPM souhaite confier au conseil de développement de la Métropole la constitution d'un conseil des jeunes qui fera des propositions sur la mise en place d'un plan jeunesse pour le territoire.



ZOOM SUR...

Une attractivité démographique qui ne se dément pas

TPM accueille quatre habitants sur dix du département du Var, ce dernier se singularisant par une croissance démographique se situant en effectif au 15^{ème} rang national et en rythme au 1^{er} rang régional. TPM a connu une progression démographique annuelle de 0,4%, soit un taux équivalent à Aix-Marseille-Provence et supérieur à Nice Métropole. TPM est la seule Métropole de la région à connaître un solde migratoire positif et contribue ainsi au dynamisme du territoire.

Le recours aux marchés d'insertion professionnelle

TPM met en œuvre une politique volontariste en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté de son territoire en utilisant les leviers de la commande publique. Pour l'exercice de certaines de ses compétences, la Métropole recourt à des marchés d'insertion

qui permettent à des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés de bénéficier d'un contrat de travail. Il s'agit notamment de l'entretien des espaces naturels remarquables (Cap Sicié à La Seyne-sur-Mer, le Mont Faron à Toulon, Les Salins à Hyères, le Massif de la Colle Noire au Pradet, le Domaine de la Ripelle au Revest-les-Eaux), l'entretien des Zones d'Activités Économiques, la collecte de déchets et l'entretien des voiries à La Seyne-sur-Mer, et l'entretien des pistes DFCL (défense extérieure contre l'incendie) et des jardins au Pradet.

Outre les marchés d'insertion, TPM favorise également le recours aux clauses d'insertion dans le cadre des travaux ou de l'entretien des sites dont elle a la gestion. Ainsi en 2020, malgré les impacts de la crise sanitaire, 146 personnes ont été embauchées dans le cadre des 11 marchés d'insertion de TPM, et 66 personnes dans le cadre des marchés de travaux incluant une clause sociale.



Diffuser et rendre accessible une offre culturelle d'exception

Dès sa création, TPM a choisi de faire de la culture une priorité. Si la politique culturelle demeure de la compétence des communes, TPM soutient l'animation culturelle sur le territoire. Après une première phase de remise en état des équipements et de déploiement de la culture dans l'agglomération toulonnaise, TPM est devenue un creuset de création et de diffusion de la culture, en alliant lieux, événements et personnalités du monde culturel.



L'offre culturelle sur le territoire se distingue par sa qualité et sa diversité : l'opéra (à l'Opéra TPM à Toulon), le spectacle vivant (à Châteauvallon-Liberté, Scène Nationale à Ollioules et Toulon et au PÔLE au Revest-les-Eaux), le design et la mode (à la villa Noailles à Hyères), l'art contemporain et la photo (à la villa Tamaris à La Seyne-sur-Mer), les arts visuels (à l'Hôtel des Arts et à la Galerie du Canon à Toulon), la mise en lumière du patrimoine (à la Maison du Patrimoine à Ollioules) auxquels s'ajoutent les nombreuses initiatives privées ou associatives.

Le rayonnement national et international s'appuie également sur la création annuelle de spectacles dont certains sont ensuite programmés sur le territoire national ou des scènes étrangères (créations d'opéra par l'Opéra TPM de Toulon, programmation « hors les murs » de Châteauvallon-Liberté Scène Nationale, ...).



Cette montée en gamme de l'offre culturelle de TPM répond au grand succès qu'elle rencontre. Elle permet également de renforcer la visibilité nationale de la Métropole et de contribuer à l'attractivité touristique, y compris à l'égard d'un public issu des métropoles voisines. Elle participe enfin à la création de l'identité du territoire.

Enfin, TPM cherche à faciliter l'accès de tous à la culture. Cela se traduit par la mise en accessibilité des équipements culturels mais également par des facilitations en termes de transport (« la Culture vous transporte » permet la mise à disposition gratuite par TPM de navettes, bus et bateaux-bus pour se rendre dans les établissements culturels du territoire), une politique tarifaire très favorable et l'utilisation d'outils innovants pour accéder à l'offre culturelle (« Raconte moi le Patrimoine » propose par exemple une visite virtuelle de monuments emblématiques du territoire).

Par un renforcement de l'offre d'équipements, une facilitation de l'accès de tous à la culture, la mise en valeur du patrimoine architectural et l'organisation d'événements, la consolidation de cette nouvelle image est une ambition majeure de la Métropole.



Leviers d'actions

- ▶ **Consolider l'ancrage de la culture grâce à la mise en réseau des équipements métropolitains** : l'Opéra TPM à Toulon, Châteauvallon-Liberté, Scène Nationale à Ollioules et Toulon, la villa Noailles à Hyères, la villa Tamaris Centre d'art à La Seyne-sur-Mer, la Maison des Comoni au Revest-les-Eaux avec Le PÔLE, l'Hôtel des Arts et la Galerie du Canon à Toulon et la Maison du Patrimoine à Ollioules.
- ▶ **Asseoir l'offre de formation en matière artistique et culturelle** : le Conservatoire National à Rayonnement Régional, l'École Supérieure d'Art et Design (ESADTPM), l'installation de l'école d'architecture et de design d'intérieur Camondo Méditerranée à Chalucet.
- ▶ **Soutenir la diversité de l'offre culturelle institutionnelle et les initiatives privées ou associatives** qui participent au foisonnement culturel sur le territoire.
- ▶ **Soutenir l'utilisation, exceptionnelle ou régulière, de grands lieux fédérateurs de rencontre** des habitants sur le territoire de la Métropole (grandes places, parcs, équipements de spectacle, ...).
- ▶ **Développer l'utilisation d'outils numériques** invitant à la découverte des lieux (à l'image des outils innovants mis en place à la Maison du Patrimoine et des visites virtuelles des sites emblématiques de TPM).
- ▶ **Déployer une plateforme en ligne** permettant l'achat de billets à tarifs préférentiels pour des spectacles ayant lieu le jour même et diffusés dans les équipements du territoire.
- ▶ **Mettre en valeur le patrimoine métropolitain** (bâtiments, musées, jardins, rues, places...) en profitant de la rénovation d'équipements ou d'espaces pour intégrer des gestes architecturaux forts, ou en repensant leur utilisation dans le cadre d'événements sur le territoire.



OPÉRATIONS PHARES DE LA MÉTROPOLE

Le Centre Pompidou à l'Hôtel des Arts

Construit au début du XX^e siècle, le bâtiment qui accueille l'Hôtel des Arts offre des espaces de découverte de l'art contemporain et de soutien à la jeune création et porte plus particulièrement un regard sur les questions urbaines et la Méditerranée. Accessible gratuitement à tout public, il propose également des actions de sensibilisation à l'art (ateliers, visites commentées, parcours à la carte, rencontres ...).

Ce centre d'art d'environ 400 m² de surface d'exposition fait partie intégrante de la vie toulonnaise. Devenu métropolitain le 1^{er} janvier 2020, il renforce l'offre d'équipements culturels emblématiques de la Métropole. Pour assurer le rayonnement national et international de cet équipement, la Métropole souhaite y engager un partenariat durable avec le Centre Pompidou.

ZOOM SUR...

La culture, une priorité pour la Métropole

La culture fait partie des politiques publiques prioritaires pour la Métropole. Les équipements métropolitains composent un paysage riche et dynamique et rayonnent sur le territoire de TPM, mais aussi à l'échelle nationale voire internationale.

Avec la création, en 2011, du théâtre Liberté, articulé avec Châteauvallon, la Métropole bénéficie depuis 2015 du label scène nationale. Cette offre institutionnelle est

complétée par l'Opéra TPM de Toulon et sa capacité d'accueil de 1300 personnes. Outre les équipements métropolitains, d'autres équipements complètent l'offre avec une logique de proximité, notamment des théâtres à Six-Fours-les-Plages, La Seyne-sur-Mer ou encore La Valette-du-Var. Il faut également souligner une offre privée dynamique en croissance.

L'offre culturelle métropolitaine s'est également étoffée avec l'implantation d'un des treize cinémas IMAX 3D de France à La Valette-du-Var, en 2016, et d'un cinéma de trois salles à Six-Fours-les-Plages.

Depuis une dizaine d'années, les programmations des festivals (architecture, mode, photographie et design) à la villa Noailles à Hyères ont placé ces équipements culturels sur la carte des lieux internationaux de l'art contemporain. Ces lieux emblématiques sont complétés par le musée de la photographie et par le Musée d'Art de Toulon. La nouvelle médiathèque de Toulon a quant à elle été livrée avec le quartier de la Connaissance et de la Créativité à Chalucet en 2019.

Au Revest-les-Eaux, Le PÔLE, scène conventionnée

La modernisation et la mise en valeur des équipements

À Ollioules, la **Maison du Patrimoine** a ouvert au public en 2020, après une réhabilitation du bâtiment inscrit aux monuments historiques. L'originalité de ce lieu réside dans le fait qu'il propose un véritable parcours immersif et innovant (usage de tablettes et d'écrans tactiles, personnages virtuellement animés, jeux de manipulation, carte interactive, maquettes 3D, ...).

Au Pradet, un nouveau bâtiment dédié au **Conservatoire de musique** a été ouvert en 2020. Il permet aux élèves de pratiquer leurs activités artistiques dans une structure moderne et un environnement hautement qualitatif. Les techniques artisanales (utilisation des pierres d'Oppède) sont mises à l'honneur dans la réalisation de cet équipement.

L'**Opéra TPM** à Toulon connaît une vaste opération de réhabilitation du bâtiment, depuis 2016. En 2021, le Foyer Campra, qui occupe toute la largeur intérieure du bâtiment, fera l'objet d'une réhabilitation et d'une restauration (peintures, cadres, dorures, menuiseries), d'une mise aux normes des réseaux électriques, d'une réfection à neuf du parquet ainsi que d'un traitement

acoustique de la salle. Des travaux sont également prévus pour la mise aux normes d'accessibilité de l'Opéra.

TPM souhaite également **mettre en valeur le patrimoine dans le cadre des opérations d'aménagement et la rénovation des équipements en faisant appel à des architectes reconnus qui tiennent compte des enjeux méditerranéens** (le rapport à la nature, la gestion de la chaleur, les économies d'énergie, ...) : Nicolas Michelin dans le cadre du pôle universitaire de Toulon, Corinne Vezzoni dans le cadre du projet de reconversion de Chalucet, Rudy Ricciotti dans le cadre de la requalification de la place Clemenceau, ...

TPM poursuit également une politique volontariste pour faciliter les conditions d'accès des personnes à mobilité réduite qui concerne, en particulier, les équipements culturels. Au total, près de 19 équipements culturels du territoire ont déjà fait l'objet d'aménagement et de travaux de mise en accessibilité. Les deux établissements culturels restant à mettre aux normes sont l'Opéra dont la finalisation des travaux est prévue pour 2022, et le conservatoire de Saint-Mandrier-sur-Mer, avec la livraison du nouveau bâtiment prévue en 2024.

bâtiment de l'ancienne Banque de France qui fait l'objet d'une complète restauration par la ville. La création de « La Banque », musée des Cultures et du Paysage deviendra un lieu majeur de la vie culturelle hyéroise.

Le festival Design Parade au bénéfice de la création contemporaine

Créée en 2006, la Design Parade Hyères permet de partager la création contemporaine dans le domaine du design avec le public et les professionnels.

Le concours présente, chaque année, dix jeunes

designers, leur offrant une vitrine et un accompagnement uniques. Le festival se veut aussi un moment de partage, de rencontre et de découverte.

Dix ans après son aînée, la Design Parade Toulon, lancée en 2016, poursuit les mêmes objectifs. Tournée vers l'architecture d'intérieur, elle est le premier concours et festival de ce type en France. TPM, par le biais de la villa Noailles organise désormais la Design Parade en deux volets, à Hyères pour le design et à Toulon pour l'architecture d'intérieur.



Leviers d'actions

- ▶ **Promouvoir l'activité physique et sportive sous toutes ses formes et la rendre accessible au plus grand nombre.**
- ▶ **Développer des parcours santé urbains**, pour proposer un environnement favorable à l'activité physique et à la santé.
- ▶ **Favoriser l'organisation d'événements sportifs d'envergure nationale ou internationale** et qui contribuent à l'image dynamique et active de la Métropole comme la Semaine Olympique Française de voile à Hyères.



Ambition 2.5

Poursuivre l'engagement fort en matière sportive

La pratique sportive, au-delà de son bénéfice sur la santé, constitue pour le territoire un vecteur de cohésion sociale, de partages et d'échanges entre les générations.

TPM accompagne les associations et clubs sportifs qui contribuent par leurs initiatives et leur dynamisme au vivre ensemble sur le territoire métropolitain. Elle développe le patrimoine sportif métropolitain par l'aménagement d'équipements structurants accessibles à tous et permettant un maillage intergénérationnel fondamental pour préserver la qualité de vie sur le territoire.

De l'amateur au sportif de haut niveau, TPM accompagne et favorise la pratique sportive sur le territoire.



OPÉRATIONS PHARES DE LA MÉTROPOLITAIN

Le Palais des Sports, un équipement métropolitain depuis le 1^{er} janvier 2020

Classé parmi les plus grands équipements sportifs couverts de la Région Sud, ce complexe polyvalent est ouvert à de multiples publics (scolaires, pratiquants, associations et clubs). D'une capacité d'environ 5000 places, il accueille des événements sportifs de haut niveau, à l'image de la coupe Davis en 2010. Les espaces permettent la pratique simultanée de huit activités. Sont aménagés sur le site : une salle de 4000 m², homologuée pour recevoir des compétitions nationales ou européennes (handball, tennis, escalade, volley, basket, etc.),

un gymnase de 1270 m² ainsi que des salles d'agrès, d'arts martiaux, d'escalade, de musculation, de cardio-training et de fitness ouvertes avec une large amplitude horaire.

La candidature de TPM dans le cadre de la Coupe du Monde de Rugby France 2023

Dans le cadre de la 10^{ème} Coupe du Monde de Rugby qui se tiendra en France du 8 septembre au 21 octobre 2023, TPM a répondu à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour être partenaire sur le territoire en qualité de Camp de Base d'une équipe internationale. 20 Camps de Base seront choisis par les Fédérations nationales des équipes pour la durée de leur compétition, après référencement par le GIP France 2023.

La candidature de TPM, appuyée par un partenariat avec le Rugby Club Toulonnais, repose sur les installations de la ville d'Hyères (Complexe André Véra, Complexe Aquatique Hyères, Gymnase des Rougières), le Complexe sportif métropolitain de l'Estagnol à La Crau et le stade Léo Lagrange et le RCT Campus à Toulon. Elle a été retenue au stade de la conformité aux exigences techniques d'un camp de base et poursuit donc la procédure de sélection.

Les enjeux sont multiples pour la Métropole avec la mise en valeur du territoire dans les médias nationaux et internationaux et le sentiment de fierté et d'implication au sein du territoire en cette qualité d'hôte.

ZOOM SUR...

La labellisation « Terre de Jeux Paris 2024 »

Parce que TPM est une Terre de sport, la Métropole s'est naturellement portée candidate à l'obtention du label « Terre de Jeux 2024 » pour bénéficier de la dynamique planétaire suscitée par cet événement.

Labellisée en 2019, TPM fait désormais partie des territoires engagés en organisant des opérations de communication, en proposant une offre sportive toujours plus étoffée et des événements festifs pour célébrer l'héritage millénaire des Jeux.

Etre labellisé c'est aussi la possibilité de devenir Centre de Préparation aux Jeux (CPJ) en étant référencé dans un catalogue mis à disposition des 206 Comités Nationaux

Olympiques et 184 Comités Nationaux Paralympiques du monde entier qui choisiront leur centre d'entraînement à leur convenance pendant l'olympiade.

2 équipements sportifs métropolitains sont référencés comme centres de préparation olympique : le Palais des Sports à Toulon et le Vélodrome TPM à Hyères. Le complexe sportif Léo Lagrange à Toulon est en cours de référencement.

La politique sportive de TPM

Elle comprend quatre volets :

- 1 **La création, l'entretien et le fonctionnement d'équipements sportifs métropolitains :** le développement d'un patrimoine sportif métropolitain, varié, avec l'accueil de plus de 500 000 personnes par an sur le complexe

sportif Léo Lagrange, le Vélodrome d'Hyères, la base Nature et Sport du Vallon du Soleil et le complexe sportif de l'Estagnol à La Crau.

- 2 **Le soutien aux clubs sportifs évoluant au niveau national :** la promotion de l'image de la Métropole par le sport professionnel ; le soutien aux clubs engagés dans des championnats de l'élite sportive nationale : matches de Rugby du Top 14 avec le Rugby Club Toulonnais et matches de hand-ball féminin avec le Toulon Saint-Cyr Var Handball. En 2019, l'hippodrome de la Plage à Hyères a organisé un grand rendez-vous hippique réunissant 8 courses premium dont le 1^{er} Grand Prix Hippique de la Métropole Provence Méditerranée.

- 3 **Le soutien aux manifestations sportives de niveau national ou international :** Tall Ship Regatta, match de Champion's Cup, Bol d'Or, Grand Prix de France de F1,

Championnat de France de vélo sur piste, meeting d'athlétisme, Semaine olympique de voile, Vendée Globe, Pro Sailing Tour... TPM a apporté son soutien en 2021 à Clément Giraud et Sébastien Destremau,

les deux Varois ayant participé à cette compétition hors du commun.

- 4 **Le soutien à la formation dans les associations sportives et l'aide financière aux athlètes de haut niveau.**



Proposer une offre de transports durables pour répondre à la diversité des besoins de mobilité

La mise en œuvre du deuxième Plan de Déplacements Urbains manifeste la volonté de la Métropole de poursuivre le développement d'une politique de transports durables, tournée vers les transports en commun et les mobilités actives, et la réduction de l'usage de la voiture en solo.

L'organisation multipolaire de la Métropole autour des 3 grands pôles urbains de Toulon, La Seyne-sur-Mer et Hyères conduit à intensifier l'offre de transports en commun urbains comme l'armature support des déplacements d'échelle d'agglomération : 90% des déplacements des habitants de TPM se font à l'intérieur de la Métropole.



L'enjeu est également de bien connecter l'offre de transports en commun urbains et péri-urbains, et de renforcer les fonctions d'intermodalité des pôles d'échanges ainsi que leur niveau de services, dans un paysage de nécessaire optimisation de circulation des trains TER.

La rénovation des parcs de stationnement et la mise en cohérence à l'échelle du territoire de la Métropole de l'offre et des modalités de stationnement doit également faciliter les interconnexions et la fluidité des déplacements sur le territoire.

Il s'agit d'une priorité pour renforcer l'offre des transports du quotidien, préserver la vie insulaire par le maintien de la continuité territoriale, satisfaire les attentes des usagers et hisser la Métropole à un niveau d'accessibilité compatible avec un développement urbain et économique régional équilibré.

- **Favoriser le maillage entre les transports en commun et les modes doux** (Plan vélo), pour faciliter l'accessibilité hors automobile et fluidifier les parcours en favorisant les interconnexions.
- **Accompagner les nouveaux modes de mobilité** (covoiturage, autopartage...) stimulés par les nouvelles technologies et expérimenter de nouveaux services : transports propres, vélos électriques, billettique, applications mobiles, ...
- **Renforcer le réseau maritime urbain** (navettes du réseau Mistral) pour compléter l'offre terrestre, la petite rade de Toulon offrant des opportunités et une exemplarité unique en France en termes de circulation de bateaux bus.
- **Élaborer un schéma métropolitain de stationnement en cohérence avec le réseau de transport** avec une politique du stationnement qui libère l'espace en surface et s'appuie sur les nouvelles technologies (stationnement intelligent).
- **Renforcer et aménager les dessertes ferroviaires** afin de faciliter les échanges internes à la Métropole.
- **Maintenir le service de desserte des îles d'Or d'Hyères** qui s'appuie sur des liaisons maritimes quotidiennes uniques en France.



ZOOM SUR...

Les bateaux-bus : un réseau unique en France

Le réseau de transport maritime de TPM est le 1^{er} réseau de bateaux-bus de France avec 2,9 millions de voyages, en 2019. Il constitue un atout majeur du réseau avec un site propre naturel remarquable, des itinéraires directs et des temps de parcours réellement compétitifs par rapport aux modes routiers.

Au sein du parc de véhicules, deux éco-bateaux bus hybrides desservent la rade de Toulon depuis 2014 et en font le 2^{ème} réseau le plus propre de France. Deux types de liaisons maritimes sont proposés sur le territoire : des lignes dans la petite rade, et des lignes permettant d'assurer la continuité territoriale vers les îles de Porquerolles, Port-Cros et Le Levant à Hyères.

Des modes de circulation alternatifs

Outre les transports en commun, TPM conduit plusieurs actions en faveur du développement de modes alternatifs à la voiture :

- **Développement de pistes cyclables** : l'aménagement d'itinéraires cyclables a plus que doublé depuis l'approbation du Plan de Déplacements Urbains, avec 265 km de linéaire désormais disponibles. Deux tronçons du territoire sont classés parmi les meilleurs de France : Toulon/Le Pradet avec près de 30 000 cyclistes en moyenne par mois et La Seyne-sur-Mer/ Base Navale avec 19 000

cyclistes. La Fédération Française de Cyclisme a délivré à TPM son premier label « Terre d'excellence Cycliste », en novembre 2018.

- **Incitation pédagogique auprès des enfants à l'utilisation du vélo** : TPM a lancé sur le territoire en 2019 le dispositif national « Savoir rouler à vélo » qui permet aux jeunes entrant au collège de maîtriser la pratique du vélo dans les conditions réelles de circulation et de valider l'attestation de 1^{ère} éducation à la route (APER).

- **Appui à l'acquisition de vélos électriques** : TPM propose depuis 2015 un dispositif d'aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique ou d'un kit électrique vélo.

- **Mise en place de zones de covoiturage** : deux zones de covoiturage avec plus de 220 places sont disponibles sur le territoire, l'une à Sainte-Musse, l'autre à l'Escaillon.

La Maison de la Mobilité

Inaugurée en juin 2019, la Maison de la Mobilité TPM est un lieu unique d'information et d'accompagnement en termes de déplacements : transports en commun, vélo, marche à pied, train, transport aérien, covoiturage, stationnement... Située en plein centre-ville de Toulon, ses agents d'accueil renseignent le public et proposent des solutions adaptées sur les moyens de transports existants sur la Métropole, les modes alternatifs à la voiture, les dispositifs d'aides aux déplacements... Une permanence du réseau Mistral est également ouverte sur place.

OPÉRATIONS PHARES DE LA MÉTROPOLE

Le déploiement d'un réseau de lignes de Bus à Haut Niveau de Services (BHNS)

La Métropole est engagée dans le développement d'un réseau de lignes de Bus à Haut Niveau de Services dans le cœur d'agglomération. 4 lignes terrestres desserviront TPM d'Est en Ouest et connecteront les centralités urbaines et économiques de la Métropole. L'aménagement en site propre se réalisera en priorité dans les grands centres urbains de Toulon, Hyères et La Seyne-sur-Mer pour faciliter leur traversée ainsi que sur le réseau autoroutier et de voies rapides aux entrées Est et Ouest du cœur de Métropole et aux entrées Est et Ouest du bassin hyérois.

L'amélioration des conditions d'accessibilité des transports en commun

1 personne sur 5 est concernée par l'accessibilité : les personnes en situation de handicap, mais également les personnes âgées, malades ou accidentées, les personnes avec des poussettes, les voyageurs encombrés de bagages, etc. TPM poursuit donc l'amélioration des conditions d'accessibilité du réseau de transport en commun aux personnes à mobilité réduite (PMR). 100% du matériel roulant et navigant du réseau Mistral est désormais accessible. La mise en accessibilité des points d'arrêt du réseau progresse : 675 arrêts sont déjà accessibles (données 2019), et 2 millions d'euros sont consacrés chaque année pour poursuivre en ce sens.

Le développement des mobilités douces, piéton et vélo

La Métropole poursuit le développement des mobilités douces, piéton et vélo. Elle se traduit par la restructuration d'axes urbains métropolitains comprenant la réalisation d'espaces piétons et de pistes et bandes

cyclables. Des travaux sont ainsi en cours ou programmés sur l'ensemble du territoire. Parmi les derniers projets, la Métropole a acquis un premier tronçon auprès de SNCF qui permettra de réaliser à partir de 2021 la piste cyclable qui reliera la Porte d'Italie à la gare de Toulon-Centre.

Le développement de Pôles d'Échange Multimodaux

La Métropole souhaite aménager et renforcer la desserte de ses gares en Pôle d'Échange Multimodal (PEM). À ce jour, les gares de Toulon, La Garde et Ollioules/Sanary ont fait l'objet de travaux pour les aménager en PEM. Ceux de La Pauline-Hyères et de Hyères centre sont en projet. Les travaux ont pour objet de connecter les différents modes de transports : trains, bus, circulations douces, pour faciliter les correspondances, tout en offrant des services adaptés aux besoins de tous les usagers.

La promotion du RER métropolitain

La Métropole Toulon Provence Méditerranée fait depuis de nombreuses années la promotion d'un « RER » métropolitain. Il s'agit de développer une offre de train du quotidien qui, sur le modèle du RER parisien, soit suffisamment cadencée - tous les quarts d'heure - pour que l'usager puisse se rendre à la gare sans même consulter les horaires. TPM, en accord avec les partenaires du projet LNPCA et les intercommunalités et communes voisines, fait ainsi la promotion du train cadencé au quart d'heure entre Saint-Cyr à l'ouest et Carnoules à l'est et à la demi-heure en direction d'Hyères. Ces orientations sont progressivement admises par toutes les autorités de la Mobilité, notamment l'État, actionnaire de SNCF Réseau et sa filiale Gares et Connexions, mais aussi la Région.

Ce schéma s'appuiera aussi sur la création d'une 8^{ème} gare/halte à Sainte-Musse à proximité immédiate de l'hôpital départemental éponyme, mais aussi du pôle d'échanges multimodal constitué avec l'arrêt bus/car sur

l'autoroute A57 dans le cadre de la création d'une voie réservée au transport en commun, et la ligne de transport collectif à haut niveau de service du réseau Mistral (en service).

Des aménagements autoroutiers pour fluidifier les déplacements

Afin de désengorger l'entrée ouest de Toulon, l'État prévoit le passage à deux fois trois voies de l'A57 entre la sortie du tunnel de Toulon et l'échangeur de la Pierre Ronde. TPM a accompagné Vinci Autoroute dans la conception du projet pour intégrer notamment la problématique des transports en commun et de l'intermodalité, et va l'assister pendant les travaux pour garantir une gêne minimale aux automobilistes. De même, la Métropole a soutenu financièrement la création d'un échangeur « Ollioules-Sanary » portée par l'État. Cette opération permet également de relier l'A50 à la Route Départementale n°11 et d'améliorer la desserte des villes de l'ouest de la Métropole ainsi que des différentes zones d'activités.

Une enquête mobilité sur 44 communes du bassin métropolitain

Lancée en novembre 2020, une enquête mobilité est en cours sur 44 communes et près de 600 000 habitants de l'aire de la métropole toulonnaise afin de mesurer les déplacements quotidiens des habitants, les trajets réalisés, les modes utilisés (vélo, marche, train, covoiturage, ...) ainsi que les motifs de ces déplacements. Les données permettront de définir les pratiques à soutenir et de mieux organiser la mobilité future sur la Métropole.

La création d'un nouveau parking relais P+R sur la parcelle du Zénith à Toulon

La création d'un parking de 650 places est prévue pour 2023. L'équipement, situé à proximité du centre-ville, vient en complément des parkings existants (près de 4000 places de stationnement en parc relais existantes), et intègre une réflexion paysagère et urbaine pour les abords et les façades.



Ambition 2.7

S'orienter vers une Smart Métropole

La Métropole est confrontée en permanence à de nouveaux défis : transition énergétique, mobilité, environnement, développement durable. Parallèlement, la généralisation de la dématérialisation et des usages numériques bouleverse également les pratiques de gestion, d'information et de consommation.

Face à ces défis, le territoire intelligent doit savoir se réinventer et s'appuyer sur les outils numériques pour allier développement urbain et création de services les plus performants et les plus agiles à destination des habitants et des entreprises.

Cette ambition couvre tous les domaines : culture, tourisme, énergie, e-administration, transport, commerce, stationnement, éducation, solidarité, etc.

Par ailleurs, la Métropole dispose d'un grand nombre de données publiques, dans de nombreux domaines (économique, social, sanitaire, environnemental, ...). Ces données doivent pouvoir être accessibles à un large public dans une logique de transparence et de facilitation de l'accès des citoyens à l'information.

Conjuguer le numérique avec l'aménagement du territoire, le développement économique et la qualité de vie dans la Métropole, représente ainsi un enjeu important pour le territoire.

Leviers d'actions

- **Œuvrer pour une couverture Internet haut débit sur l'ensemble du territoire.**
- **Rapprocher la Métropole de la population par le développement de nouveaux e-services** avec les outils du numérique (plateforme de gestion des subventions, applications mobiles notamment en matière de billetterie, ...).
- **Faciliter l'accès de tous aux données clés du territoire** (transport, culture, environnement, finances, ...) avec le déploiement d'une plateforme Open Data.
- **Doter les infrastructures, d'eau et d'énergie** notamment, de capteurs connectés en réseau pour optimiser la gestion des énergies et la mise à disposition de nouveaux services.



OPÉRATIONS PHARES DE LA MÉTROPOLE

La mise en place d'une plateforme Open Data

TPM souhaite faciliter l'accès à un large public (citoyens, associations, administrations, startups, entreprises, journalistes, étudiants...) des données publiques dont elle dispose. À cet effet, TPM développe une plateforme d'Open Data accessible à tous sur Internet qui met à disposition des données relatives au territoire et les moyens de les exploiter sous forme de cartes ou de graphiques. 32 jeux de données sont d'ores et déjà disponibles (mobilité, aménagement, environnement, logement, urbanisme, patrimoine, ...). TPM développera en continu la constitution d'un socle de référence de données métropolitaines. Ce portail <https://data.metroletpm.fr> permet d'approfondir la connaissance du territoire et sert de catalyseur d'innovation au bénéfice du développement économique et social métropolitain.

Ouvrir ces données représente également une opportunité pour les habitants d'accéder à de nouvelles applications et services en permettant à des tiers (développeurs, entrepreneurs) de les exploiter et les valoriser (nouveaux services mobiles et applications, systèmes d'information, portails Internet...).

Un portail de gestion des subventions

La Métropole a développé en 2020 un portail de demande de subventions pour les partenaires associatifs et les particuliers.

Le portail permet aux associations de solliciter une subvention en fonctionnement, et aux particuliers de déposer une demande pour différents dispositifs, comme la subvention à l'achat d'un vélo à assistance électrique ou le soutien à la formation sportive des athlètes de haut niveau. Le traitement des demandes peut ainsi être suivi en ligne. Le portail a vocation à être enrichi pour s'étendre à d'autres dispositifs.

La gestion des demandes d'interventions et des doléances

TPM déploie des outils de modernisation de la gestion de la demande et des interventions qui permettront d'offrir au citoyen la possibilité de solliciter de façon numérique la Métropole pour toute demande notamment d'intervention technique (voirie, éclairage public, espaces verts, ...) et de suivre le traitement de cette demande.

La mise en œuvre d'éléments de supervision technique et autres capteurs

La Métropole déploie de plus en plus d'équipements techniques et capteurs de supervision afin de moderniser certains services (ascenseurs, alarmes, énergie, gestion des chaudières à distance, observation du débit des rivières, compteurs vélos sur pistes cyclables, stations météo dans les ports).

À terme, ces données serviront à des applications numériques du territoire connecté contribuant notamment aux économies d'énergie, à l'environnement, aux déplacements urbains, à la prévention des risques inondations, ...

ZOOM SUR...

Citylab, un laboratoire urbain de smart solutions

Né en 2018 sous l'impulsion de la Métropole Toulon Provence Méditerranée et de TVT Innovation, Citylab est un projet de Recherche et Développement permettant d'initier des expérimentations avec et pour les usagers.

Installé à Chalucet, [le laboratoire urbain de smart solutions propose :](#)

- un lieu de démonstration des initiatives existantes sur le territoire,
- un lieu d'expérimentations des usages autour des technologies smart pour la ville intelligente de demain,
- une aide à la décision pour le déploiement des smart solutions sur les territoires.

Citylab développe ainsi des ateliers d'idéation avec ses partenaires, de sensibilisation pour les professionnels et le public ainsi que des prototypes de services et d'applications.

Un des premiers projets développés a permis de mettre en place une ruche connectée sur le toit de la Maison du Numérique et de l'Innovation. Ce projet est réalisé en partenariat

avec l'ISEN et le I-Lab de Toulon afin de mener des expérimentations sur les différents types de données collectées par les capteurs environnementaux et d'exploiter ces données pour proposer de nouveaux services aux usagers.

Le portail Geomutualisation

La Métropole a mis en œuvre un portail « geomut » de données et d'accès à plus d'une centaine d'applications offrant un regard et des analyses de données géographiques du territoire sur de nombreuses thématiques (environnement, énergie, commerce, déplacements, etc.). Ce portail est accessible aux services techniques des communes du territoire ainsi que des communes du SCoT (dans le cadre de conventions).

La modernisation de l'administration de la Métropole

La Métropole se modernise constamment, notamment avec le déploiement de nouveaux outils numériques (parapheur électronique, signature dématérialisée, gestion électronique des documents, etc.) pour gagner en efficacité dans la gestion des opérations afin d'améliorer la rapidité et la qualité du service rendu au citoyen.



axe 3

Une métropole maritime
compétitive et innovante

axe 3

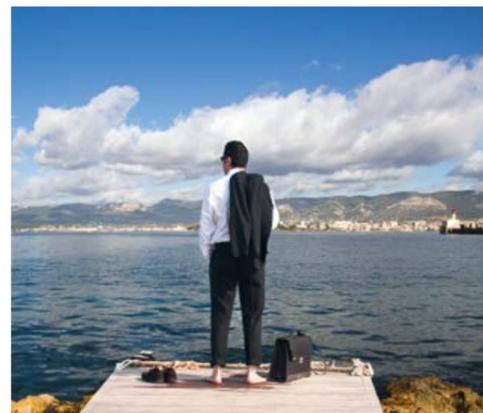
Une métropole maritime compétitive et innovante

Forte de 444 828 habitants, TPM est la 14^{ème} métropole de France, et le 3^{ème} pôle urbain de la façade méditerranéenne régionale, au sein du département le plus touristique de France après Paris.

Dans une aire urbaine comptant près de 220 000 emplois, la Métropole se distingue par un dynamisme économique constant représentant près de 48% de l'emploi salarié du Var. Elle bénéficie d'une assise économique solide et stable, autour de la Défense et du secteur touristique, maritime et naval, numérique, et d'une économie de proximité et résidentielle puissante.

La Métropole ambitionne d'étendre son rayonnement national et international, en capitalisant sur ses atouts (vitalité de l'économie, de l'industrie et de la recherche liées à la mer, attractivité touristique) et en poursuivant les développements porteurs d'attractivité économique : Silver économie, offre d'enseignement supérieur et de recherche, nouveaux espaces économiques, ...

Par la présence d'un pôle de défense nationale et international sur son territoire, la Métropole constitue également un acteur majeur des équilibres géopolitiques en Méditerranée. À ce titre, elle doit préserver les intérêts stratégiques de la Défense nationale et favoriser une mutabilité des investissements pour que certains des aménagements réalisés dans la rade garantissent une mixité des usages civils et militaires.



Ambition 3.1

Affirmer le rayonnement de la Métropole à l'échelle nationale et internationale

La Métropole Toulon Provence Méditerranée souhaite amplifier, dès à présent et à horizon 2030, son rayonnement régional, national et international. Engagée depuis une dizaine d'années dans une trajectoire à l'échelle de l'arc littoral régional et méditerranéen, TPM dispose de nombreux atouts : centre névralgique européen de la Défense en Méditerranée, pôle d'excellence économique de niveau mondial dans le domaine des technologies marines et sous-marines civiles et militaires, présence d'un aéroport international en plein développement, premier port français pour les liaisons maritimes vers la Corse, destination touristique de renommée internationale, grands équipements et événements culturels ou sportifs à forte notoriété, grands établissements de santé, offre d'enseignement supérieur et de recherche...

Développer l'attractivité et le rayonnement du territoire sont des actions indispensables pour conforter la place de la Métropole dans le développement euro-méditerranéen.

À ce titre, TPM s'est dotée d'une agence de développement économique, TVT Innovation et d'un conseil de développement qui représente la société civile.

La Métropole participe également à de nombreux salons dans le domaine de l'immobilier d'entreprises, de l'innovation numérique, de l'enseignement supérieur ou du tourisme. Des partenariats stratégiques sont aussi favorisés avec des acteurs internationaux : universités et instituts de recherche, incubateurs et technopôles ainsi que l'accueil d'entreprises ou de délégations étrangères.

De grands événements sont également organisés, notamment dans le domaine nautique avec le Tour de France à la voile à Hyères, l'accueil de l'Hermione à Toulon, la présence de compétitions nautiques exceptionnelles (America's Cup World Series, GC32, ...) ou au travers du rugby avec l'équipe du Rugby Club Toulonnais (RCT) de renommée internationale.

Le territoire est aussi le lieu d'entraînement d'équipes se préparant à des compétitions internationales : Semaine olympique de voile, tour du monde à la voile en solitaire (Vendée Globe), entraînement d'équipes internationales sur le vélodrome à Hyères, ...



En matière de culture, des expositions majeures sont programmées, tandis que la Métropole est dotée de scènes nationales avec des spectacles d'envergure internationale.

Les coopérations internationales autour des projets de la rade de Toulon constituent également des opportunités de rayonnement du territoire ainsi que le développement du tourisme d'affaires.

L'ensemble de ces actions permet de nourrir l'image du territoire, sa communication et sa représentation.

Leviers d'actions

En matière d'infrastructures :

- Obtenir la poursuite des investissements ferroviaires en faveur de liaisons TER Intercités intensifiées entre les métropoles méditerranéennes et le fret en relation avec le reste de l'Europe tout en permettant le passage de la grande vitesse dans des conditions respectueuses de l'environnement, des vignobles et des espaces déjà urbanisés.
- Poursuivre le développement de l'aéroport de Toulon Hyères, équipement métropolitain majeur pour la visibilité de la destination toulonnaise dans le réseau aérien européen. Au cœur du premier département touristique de France, l'aéroport permet d'accéder facilement à de nombreux espaces emblématiques varois (Îles d'Or, Golfe de Saint-Tropez, Verdon...) mais aussi aux événements internationaux organisés sur le territoire métropolitain. Son développement est une priorité pour la Métropole et les acteurs économiques varois.
- Consolider le rôle de porte d'entrée maritime et structurer le littoral portuaire de TPM, notamment autour des fonctions de port de commerce de Toulon-La Seyne-sur-Mer (fret-autoroute de la mer et ferry). Il s'agit d'un défi majeur que la Métropole souhaite relever en s'inscrivant dans des stratégies territoriales complémentaires à l'échelle de l'arc littoral méditerranéen et de l'axe Méditerranée-Rhône-Saône. Cette stratégie est à mener en cohérence avec les objectifs métropolitains de protection de l'environnement sur terre et en mer.

En matière de rayonnement et d'attractivité du territoire :

- Accroître la présence de la Métropole sur des salons nationaux ou internationaux, directement ou en collaboration avec son agence de développement économique, TVT Innovation, la CCIV, le Département ou la Région Sud, afin de mieux faire connaître le territoire, son attractivité et ses nombreuses filières d'excellence.
- Nouer des partenariats stratégiques et des jumelages avec des acteurs nationaux ou internationaux comme des universités et instituts de recherche, des collectivités territoriales ou des acteurs économiques permettant l'accueil et les échanges de délégations, des collaborations économiques, l'organisation de colloques, des partenariats, et ainsi la promotion de la Métropole.
- Développer le tourisme d'affaires et l'accueil de tournage, dynamisés par la constitution d'un bureau des congrès et des tournages permettant des actions de promotion efficaces et une mutualisation des réponses à apporter aux prospects.
- Définir une stratégie marketing du territoire en identifiant ses atouts reconnus et mettre en place des actions de promotion innovantes fondées sur l'identité du territoire, tout en déclinant une charte graphique pertinente et partagée, autour d'un nom de destination clair et lisible et d'un réseau d'ambassadeurs du territoire.



OPÉRATIONS PHARES DE LA MÉTROPOLE

De Mayol à Pipady : un concours pour l'avenir de la Rade

D'envergure exceptionnelle, le projet « de Mayol à Pipady » a pour objet d'inventer le nouveau visage du quartier de 44 hectares situé, entre le stade Mayol et la plage de Pipady. Une étude de conception urbaine et paysagère publiée en 2019 permettra de retenir un projet pour l'avenir. En parallèle, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé auprès des investisseurs qui pourront construire sur les lots cédés, dont quatre prioritaires. Dès l'été 2019, le mur d'enceinte nord de l'arsenal du Mourillon a été démoli et un jardin provisoire créé, premières étapes de ce programme ambitieux.

Tout en préservant les intérêts stratégiques des armées, il s'agit de poursuivre le développement de la Métropole, en particulier la filière touristique, d'améliorer l'interface ville-port, d'offrir de nouveaux espaces de loisirs, et de favoriser la qualité de vie, y compris professionnelle, des habitants.

La prise en considération de l'environnement, notamment par l'innovation, s'inscrit dans les axes prioritaires de ce vaste projet qui implique le ministère de la Défense, la préfecture du Var, la préfecture maritime, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département du Var, la Métropole TPM, les villes de Toulon, La Seyne-sur-Mer, Saint-Mandrier-sur-Mer, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var.

La création d'un Bureau métropolitain des congrès et des tournages

La Métropole a décidé de créer son Bureau métropolitain des congrès et des tournages pleinement opérationnel depuis début 2021. Outil de développement de l'attractivité touristique, économique et culturelle du territoire, il permettra l'élaboration d'une stratégie de promotion et de communication destinée aux professionnels de l'événementiel et de l'industrie cinématographique et audiovisuelle au niveau national et international.

Le Bureau métropolitain des congrès et des tournages constitue une nouvelle porte d'entrée de la Métropole pour recevoir et traiter ces demandes sur le territoire en coordination avec les 12 communes.



ZOOM SUR...

Gare LGV, port, aéroport... une métropole ouverte et de mieux en mieux connectée à l'international

La Métropole Toulon Provence Méditerranée est dotée d'infrastructures de transports stratégiques, avec une gare LGV à Toulon, complètement rénovée fin 2013, au trafic en hausse constante (4 millions de passagers et +11% de 2016 à 2017) et des liaisons directes tant vers les deux autres métropoles régionales que vers Lyon, Paris, Lille, Bruxelles, Milan... La gare d'Hyères connaît elle aussi une forte croissance de sa fréquentation (+24%). La ligne nouvelle Provence Côte d'Azur permettra à TPM de conforter ses liens de proximité avec les deux autres métropoles et de confirmer sa connectivité avec les liaisons plus lointaines. Premier port français pour la Corse (avec 1407 millions de passagers, devant Nice

et Marseille), offrant de nouvelles destinations vers la Sardaigne, la Sicile et les Baléares, 3^{ème} port français pour la croisière (près de 570 000 passagers)... les ports de la Métropole constituent ensemble une porte d'entrée maritime majeure du territoire régional et de l'arc euro-méditerranéen.

La Métropole TPM se situe au centre de 4 aéroports (Toulon-Hyères, Marseille-Provence, Nice Côte d'Azur, le Castellet et le Golfe de Saint-Tropez).

L'aéroport de Toulon-Hyères est une porte d'entrée internationale reliant le territoire au reste du monde. Comptant parmi les 3 aéroports français à usage mixte civil et militaire, il propose 17 destinations et développe l'aviation d'affaires. Il connaît une fréquentation en hausse constante (570 000 passagers en 2018) et voit de nouvelles destinations permanentes et saisonnières.



Accélérer le développement maritime de la Métropole

L'économie maritime métropolitaine est un pilier économique majeur, actuel et futur, dont la Métropole soutient le développement.

« Concentré » d'économie maritime, la rade de Toulon offre un panel exceptionnel d'activités maritimes : entretien et réparation navale civile et de défense, croisières, ferries, fret, plaisance, industrie, aquaculture, équipements de recherche et développement.

Forts de la qualité du lien avec la Marine nationale, le territoire et les acteurs locaux se donnent les moyens pour que ces offres cohabitent et se développent ensemble. Lieux d'interface entre la ville et la mer, les ports jouent un rôle important dans l'aménagement du littoral de demain. Lieux d'échanges et de rencontres, ils sont un des supports de l'animation du territoire, avec de nombreuses manifestations culturelles et patrimoniales.

Le secteur de l'économie maritime et portuaire connaît depuis quelques années un très fort dynamisme récompensant le territoire dans sa stratégie à l'échelle méditerranéenne (trafics de voyageurs et de marchandises), jouant la carte de la complémentarité avec les territoires voisins.

En poursuivant cette stratégie, la Métropole projette de grands investissements portuaires (extension de quais et de terre-pleins, nouvelle gare maritime, aménagement de l'interface ville-port...) destinés à accompagner le développement de l'activité portuaire métropolitaine autour des ferries, de la croisière et du transport maritime de fret.

TPM accompagne également le développement et la montée en gamme de l'accueil des unités de petite, moyenne et grande plaisance.

TPM ambitionne d'avoir les ports les plus propres de la Méditerranée.



Leviers d'actions

Sur le volet portuaire :

- **Renforcer la sûreté et la sécurité des ports de la rade aux normes internationales.**
- **Réaliser les aménagements portuaires nécessaires au développement des trafics portuaires de fret :** extension des terre-pleins quais et du site portuaire de Brégaillon, consolidation de son arrière-pays portuaire et des fonctions de fret ferroviaire, développement d'une offre multimodale intégrée adaptée au post et préacheminement des marchandises ainsi qu'à un accès facilité des usagers.
- **Développer des solutions d'exploitation portuaire innovantes :** une connexion moderne et sécurisée entre la voie maritime et la voie ferroviaire, le partage de données entre le port et ses usagers, l'acquisition et la mise en œuvre d'un outil numérique de réservation de services portuaires, la promotion des énergies propres (connexion électrique des navires à quai, GNL, hydrogène, ...).
- **Soutenir les stratégies et actions innovantes de gestion intégrée des milieux littoraux** en valorisant mieux ses potentiels économiques et environnementaux.
- **Poursuivre la labellisation « ports propres »** des ports de TPM afin de limiter la production de déchets toxiques issus de l'activité portuaire.

Sur le volet naval :

- **Organiser les complémentarités de développement en termes de réparation industrielle à l'échelle régionale,** pour identifier comme leader mondial l'offre globale de sites de Toulon, La Seyne-sur-Mer, Saint-Mandrier-sur-Mer, La Ciotat et Marseille, dans le domaine du refit, de la réparation navale, de l'entretien et de l'hivernage.

Sur le volet plaisancier :

- **Développer les capacités d'accueil de la rade des bateaux de plaisance et de grande plaisance :** quai d'armement, en complément de l'aménagement de la « grande forme » à La Seyne-sur-Mer.
- **Consolider l'offre de réparation navale et refit des yachts de moyenne et grande plaisance** au sein de la rade de Toulon avec de nouvelles implantations, notamment sur le parc d'activités maritimes (PAM) à Saint-Mandrier-sur-Mer.
- **Poursuivre la modernisation des grands ports de Plaisance** (Saint-Mandrier-sur-Mer, Hyères, Toulon).
- **Rénover les ports patrimoniaux** (Le Brus, Le Lazaret, Saint-Elme, Ayguade du Levant, Porquerolles, Le Mourillon, ...) pour contribuer à maintenir la petite plaisance et l'identité des territoires.

OPÉRATIONS PHARES DE LA MÉTROPOLE

Le redimensionnement du port de commerce de Brégaillon

De nouveaux investissements sont prévus pour accompagner la croissance du nombre de remorques sur le port de Brégaillon et anticiper les développements futurs de fret portuaire, extension de terres pleins et création de nouveaux quais, aménagement de la voie ferrée en bord à quai (transbordements), ou encore valorisation de l'interface ville-port par l'accueil de programmes économiques venant conforter la base marine du Technopôle.

L'aménagement du port de la Tour Fondue à Hyères

Dédié en quasi-totalité au transport de passagers et de marchandises à destination des Îles d'Or et notamment de l'île de Porquerolles, le port de la Tour Fondue fait l'objet d'un aménagement qui s'inscrit dans la valorisation du site classé sur lequel il se situe, au sein de l'Opération Grand Site « Presqu'île de Giens et Salins d'Hyères ». Un nouveau bâtiment sera construit pour accueillir la gare maritime et la capitainerie, et les terre-pleins seront aménagés, avec la restauration de l'isthme qui dessert la Batterie du Pradeau.



ZOOM SUR...

La rade de Toulon, un « concentré portuaire »

- Plus grande base navale d'Europe.
- 1^{er} port français pour la desserte vers la Corse.
- 6 ports de plaisance : Toulon Vieille Darse, Toulon Darse Nord, Saint-Louis du Mourillon, La Seyne-sur-Mer, Saint-Mandrier-sur-Mer et Six-Fours-les-Plages.
- 3 terminaux dédiés au commerce : Toulon Centre-Ville (ferry et croisière), La Seyne-sur-Mer/Brégaillon (cabotage roulier), La Seyne-sur-Mer (croisière).

10 000 places de plaisance de Six-Fours-les-Plages à Hyères

Avec une trentaine de sites d'accueil de la plaisance comptabilisant 10 000 places à flots, les ports sont autant de portes d'entrée sur le territoire métropolitain et représentent un poids économique et touristique significatif tant pour son développement régional que pour son rayonnement national voire international.

Le Parc d'Activités Marines de Saint-Mandrier-sur-Mer

L'ancienne base aéronavale de Saint-Mandrier-sur-Mer, cédée par l'État à TPM au milieu des années 2000, abrite aujourd'hui une quinzaine d'entreprises spécialisées dans le nautisme, le refit, l'entretien et la maintenance de moyenne et grande plaisance. Elle combine des compétences variées permettant le traitement de 150 à 200 bateaux par an avec un outil de levage de 670 tonnes, sur 15 hectares d'activités en front de mer.

8 ports sous la responsabilité de TPM

La Métropole, autorité portuaire, est responsable de la gestion et de l'aménagement de 8 ports : Toulon - La Seyne-Brégaillon (rade de Toulon), le Lazaret (rade de Toulon), Saint-Elme (rade de Toulon), le Brus (Six-Fours-les-Plages), l'Ayguade (île du Levant), Porquerolles, la Tour Fondue (Hyères) et la Madrague (presqu'île de Giens).

S'y ajoutent deux concessions à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var concernant Toulon-La Seyne / Brégaillon, l'une sur l'activité plaisance, l'autre sur l'activité commerce. Ces deux concessions qui datent d'il y a plus de 50 ans arrivent à échéance en 2021 et 2025. La Métropole prépare les futurs modes d'exploitation qui devront permettre des réinvestissements portuaires stratégiques.

Des entreprises et institutions renommées

TPM compte sur son territoire de nombreuses entreprises et institutions de grande renommée, qui contribuent à faire du territoire une référence en matière de Défense nationale et de technologie maritime sur les mega yachts : Naval Group, Thalès, CNIM, Orange Marine, Foselev, IMS, Monaco Marine, Ifremer, CNRS...

Ambition 3.3

Soutenir l'ancrage de la Métropole dans le domaine de l'industrie et de la recherche maritimes

La Métropole Toulon Provence Méditerranée souhaite consolider son rôle de territoire exemplaire au plan national et international dans le domaine de la recherche et de l'innovation autour des technologies marines et sous-marines civiles et de défense.

En lien avec la Défense, elle s'appuie sur les grands acteurs économiques et de formation implantés localement sur le Pôle Mer Méditerranée et les autres pôles de compétitivité régionaux ou interrégionaux. La Métropole souhaite déployer et essaimer son capital scientifique, industriel

et de recherche de très haute technologie et de niveau mondial, en le valorisant dans les réseaux économiques et scientifiques.

Les connexions entre les domaines technologiques et scientifiques en faveur de l'industrie et de la recherche liés à la mer sont nombreuses, d'autant que le territoire bénéficie de la labellisation « territoire d'industrie ».

Outre le Pôle Mer, la Métropole renforce son appui auprès des autres pôles de compétitivité économiques régionaux pour lesquels elle représente un territoire de projet : Pôle Solutions Communicantes Sécurisées, Pôle des systèmes complexes d'optique et d'imagerie Optitec, Pôle des énergies non génératrices des gaz à effet de serre Capénergies, Pôle aéronautique et spatial Safe et Pôle Santé et économie du vivant Eurobiomed. La Métropole soutient le développement des coopérations interpôles au plan régional.



Leviers d'actions

- ▶ **Développer et étoffer les bases terrestre et marine du Technopôle de la Mer** par l'accueil de nouvelles unités économiques, de recherche ou d'enseignement et une offre de services économiques et urbains optimisée, et accompagner les développements des entreprises déjà installées.
- ▶ **Soutenir les initiatives des pôles de compétitivité régionaux ou des filières économiques régionales** porteuses de développement et d'innovation.
- ▶ **Soutenir les développements militaires, économiques et scientifiques** portés et induits par la Marine nationale.
- ▶ **Amplifier les échanges industriels et de recherche entre le secteur militaire et les entreprises du territoire** pour dynamiser le potentiel d'innovation et d'expérimentation de cet écosystème.
- ▶ **Maintenir et développer localement une industrie navale civile et militaire de haut niveau et des liens structurés entre la recherche et le développement** au travers des Pôles de compétitivité, des grandes écoles et des universités notamment.



OPÉRATIONS PHARES DE LA MÉTROPOLE

Le développement du Technopôle de la Mer

Après une première phase de réalisation, la base terrestre du Technopôle de la Mer située à Ollioules poursuit son développement. Vaste programme économique d'aménagement de 200 000 m² sur 30 hectares à terme, le site accueille déjà, sur 60 000 m², le siège de Naval Group ainsi que des entreprises et laboratoires en lien avec l'industrie navale et l'économie maritime. Locomotive du site, Naval Group s'est relocalisé sur la base terrestre après avoir quitté son site historique du Mourillon, et a vu ses effectifs augmenter de 1000 à 1200 ingénieurs et techniciens en deux ans.

La base terrestre abrite également le Pôle Mer Méditerranée, l'incubateur System Factory, ainsi que des entreprises de pointe.

Avec l'aménagement de 15 hectares, le développement du site se poursuit avec la livraison en 2022/2023 de nouveaux bâtiments.

La Métropole organise la complémentarité des développements de la base terrestre avec la base marine du Technopôle (Espace Brégaillon à La Seyne-sur-Mer). Celle-ci a vocation à conforter son rôle de plateforme d'essais en mer et de centre de recherche autour des technologies sous-marines, en valorisant la présence des grands fleurons déjà installés : Orange Marine, Ifremer, le Bassin de Génie Océanique First géré par Océanide, le centre européen de technologies sous-marines, et l'installation d'ici 2021 du CNRS autour du projet MEUST.

Le projet MEUST (Mediterranean Eurocentre for Underwater Sciences and Technologies) est une plateforme sous-marine pluridisciplinaire scientifique et

technologique, ouverte à l'international. Porté par le CNRS, et cofinancé notamment par l'Union Européenne, la Région Sud et TPM, le projet a pour objet de construire et d'exploiter un observatoire dans les abysses méditerranéens. Il permettra l'étude des propriétés des particules élémentaires.

Gimnote : signature de la convention au service de l'innovation

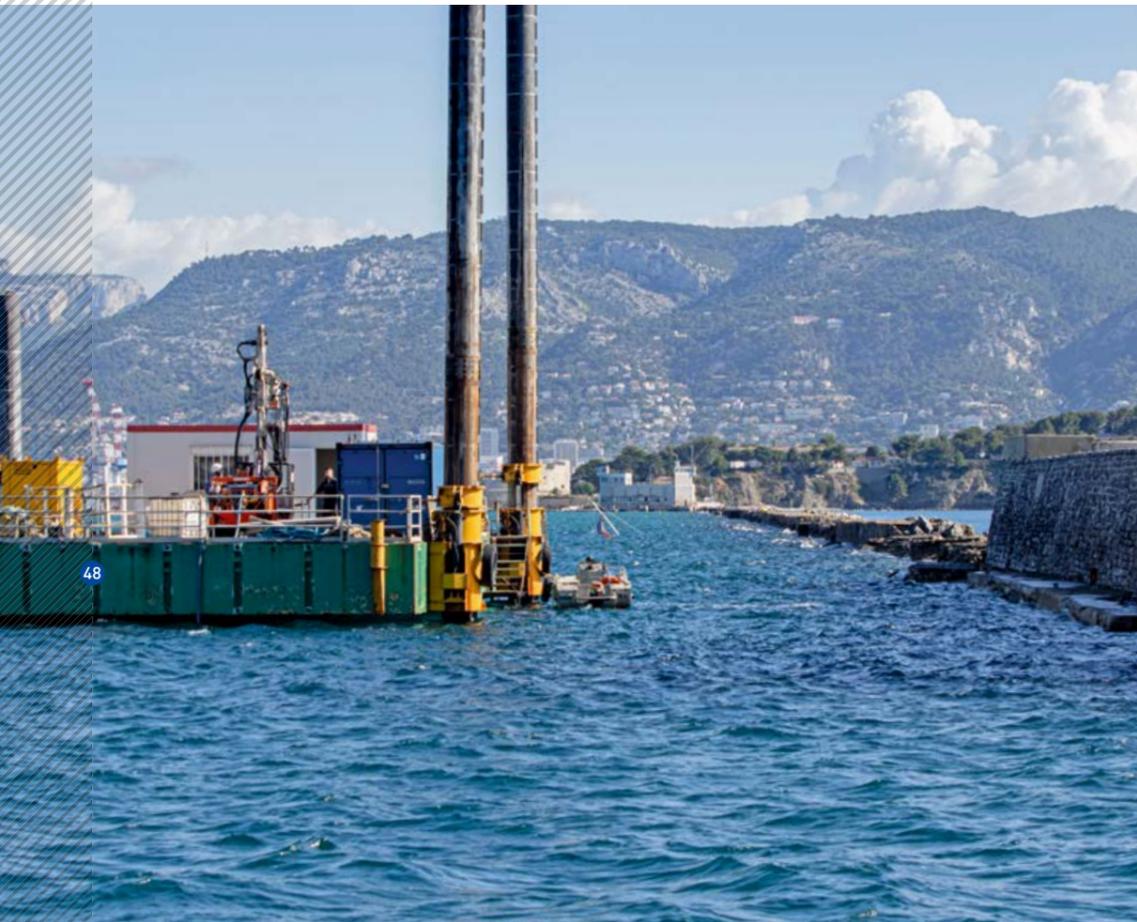
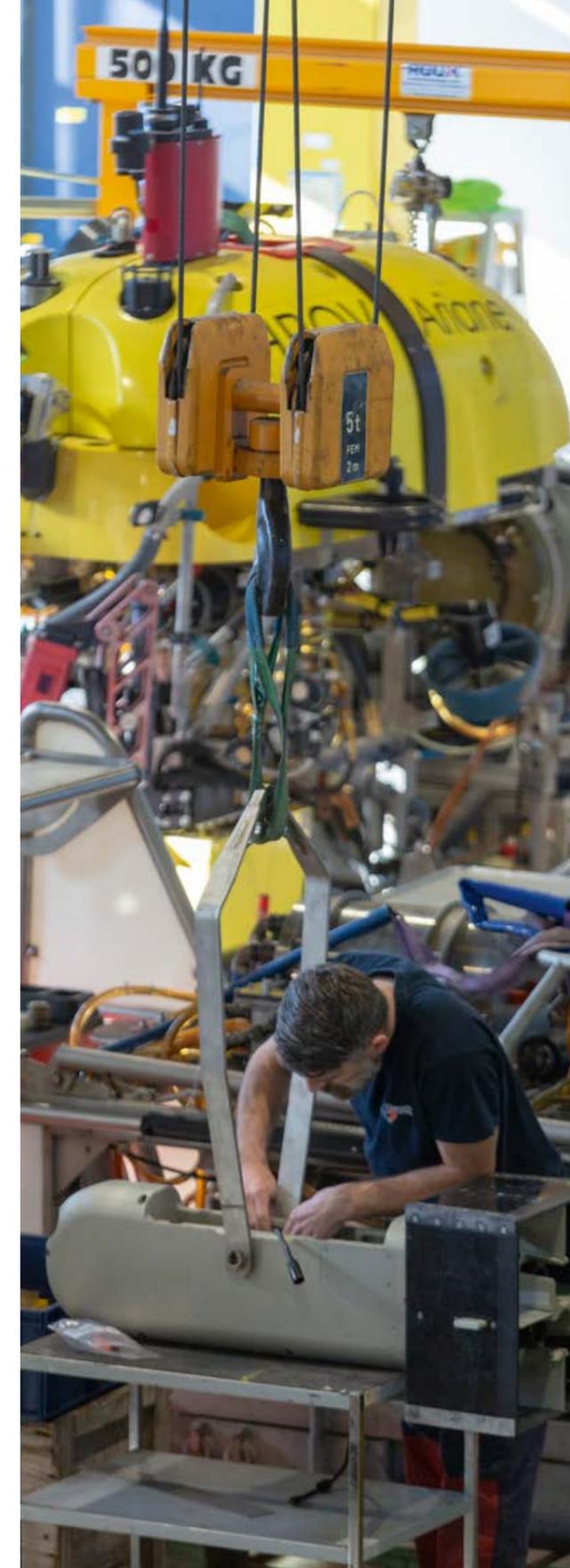
La convention Gimnote a été signée le 11 décembre 2018. Associant la Direction Générale de l'Armement (DGA), la Marine nationale et TVT Innovation (System Factory), elle formalise le lancement d'un nouveau partenariat, unique en France, destiné à favoriser la coopération entre l'innovation civile et militaire.

Cette plateforme permet de mutualiser les différentes solutions innovantes (robotique, intelligence artificielle, cyber-sécurité, big data...) pour développer de nouveaux produits et services. Les partenaires de cette convention pourront ainsi, grâce au soutien des différents acteurs économiques publics et privés, accéder à des briques technologiques et à des moyens de simulations et d'expérimentations.

Le confortement de la grande jetée

Afin d'assurer la stabilité et la sécurité du plan d'eau de la rade de Toulon, la grande jetée sera confortée. Cet ouvrage de 1280 mètres de long, construit en 1877, remplissait initialement une fonction de protection militaire ; aujourd'hui, il freine l'agitation de la mer au sein de la petite rade, ce qui permet à la fois de protéger les berges de l'érosion et de faciliter l'activité économique.

Les travaux de confortement ont débuté au printemps 2019, pour une durée d'environ 2 ans. Le projet est porté par la Marine nationale, avec le concours de TPM et du Conseil départemental du Var.



ZOOM SUR...

Le Pôle Mer Méditerranée, un pôle de compétitivité à vocation mondiale

La Métropole, en lien avec le Pôle Mer, consolide sa position de leader sur le bassin méditerranéen dans le domaine littoral et maritime, en déployant une politique de services orientée business pour ses membres.

Autour du leader Naval Group, le Pôle Mer Méditerranée compte 422 adhérents : 220 PME (52%), 77 groupes et entreprises non PME (18%), 77 organismes de recherche et de formation (18%)

et 48 membres Écosystème (regroupement professionnel, consultants, banques, ...) (12%).

Il est localisé sur le Technopôle de la Mer, programme économique initié et développé par TPM en soutien au Pôle Mer Méditerranée, et premier Technopôle en Europe centré sur les domaines de la sécurité-sûreté maritime et du développement durable de la mer et du littoral. L'intégration croissante des PME de la Métropole aux pôles leur permet d'accéder à des projets innovants et à de

grands marchés, et de se positionner sur des filières d'avenir dont la clé d'entrée est la recherche.

Le Pôle Mer Méditerranée, comme son pôle jumeau « Mer Bretagne Atlantique », a structuré sa stratégie autour de 6 Domaines d'Actions Stratégiques, réunissant une communauté d'acteurs industriels et académiques (dont des champions mondiaux), une intensité de R&D conséquente sur leur territoire et un potentiel de développement économique attractif, que ce soit par l'émergence de nouvelles activités ou par le redéploiement d'activités

existantes : Sécurité et sûreté maritimes - Naval et nautisme - Ressources énergétiques et minières marines - Ressources biologiques marines - Environnement et aménagement du littoral - Ports, infrastructures et transports maritimes.

Le Pôle Mer s'engage sur la période 2019-2022 dans une stratégie marquée par un portage renforcé de projets liés au domaine de la Défense, dans le prolongement de l'élan impulsé par la création de l'Agence Nationale de l'Innovation de Défense et du fonds européen de la Défense. Le volet

logistique dans les ports, la transformation numérique, la robotique ou encore la transition énergétique seront également des domaines prioritaires.

La Marine nationale, un acteur historique et stratégique du territoire

Première base navale de défense en Méditerranée, Toulon abrite le commandement des opérations militaires de la zone Méditerranée, de l'Espagne jusqu'à la Turquie.

Acteur essentiel du territoire associé également aux grands projets urbains et économiques et premier

employeur de la Métropole avec plus de 25 000 emplois directs, la base navale de Toulon dispose de la totalité des capacités industrielles et logistiques nécessaires à l'initialisation d'une opération navale.

La présence de cette base navale dote le tissu économique de la Métropole d'un capital scientifique, industriel et de recherche de très haute technologie de niveau mondial en présence d'acteurs internationaux majeurs tels que CNIM, Thales et Naval Group, experts des systèmes d'armement, de combat ou de cybersécurité.

Ambition 3.4

Développer un tourisme des quatre saisons

Le Var, après Paris, est le premier département touristique de France en nombre de nuitées. Et la Métropole Toulon Provence Méditerranée, la première zone d'accueil de ces nuitées dans le département avec des visiteurs en provenance essentiellement d'Auvergne-Rhône-Alpes, d'Île-de-France et des Hauts-de-France mais aussi d'Allemagne, d'Italie ou du Royaume-Uni.

Cette vitalité touristique métropolitaine se fonde sur les nombreux atouts du territoire structurés autour du tourisme balnéaire et des loisirs nautiques sur plus de 200 km de plages et les îles emblématiques comme Porquerolles ou les Embiez. Reconnue internationalement pour ses spots de plongée ou de kitesurf mais aussi pour la qualité de ses eaux consacrée par les nombreux pavillons bleus, TPM entend promouvoir un tourisme responsable et durable préservant une biodiversité exceptionnelle en organisant par exemple, depuis l'été 2021, une régulation de l'accès aux Îles d'Or pour protéger et préserver ces lieux privilégiés.

La Métropole entend valoriser également ses atouts culturels, forte d'un patrimoine naturel et bâti exceptionnel et notamment le Parc national de Port-Cros, les Salins, la baie du Lazaret, le patrimoine militaire des forts, des édifices religieux ou des villas de la Belle-Époque. TPM développe également une politique événementielle majeure autour des arts et de la culture en lien avec la villa Noailles, ses expositions emblématiques en matière de mode, de design ou d'architecture d'intérieur ou le Centre Pompidou qui présente chaque été ses collections design à l'Hôtel des Arts TPM. La Métropole a également réalisé un Chemin des créateurs parrainé par Charles Berling qui inclut la Maison du Patrimoine, centre d'interprétation du patrimoine métropolitain à Ollioules. Les spectacles vivants sont aussi particulièrement représentés à travers les festivals de jazz à Hyères ou à Toulon, le théâtre ou la danse avec la scène nationale Liberté-Châteauvallon. L'événementiel sportif est également majeur pour le territoire notamment dans le domaine nautique [accueil de l'America's Cup, de l'Hermione, du Belem, du Tour de France à la voile ou de la Pro Sailing Tour] mais aussi comme territoire d'accueil d'épreuves nationales ou internationales en athlétisme,

en escalade ou comme camp de base en 2023 d'une équipe majeure de rugby dans le cadre de la Coupe du Monde en lien avec le RCT Campus.

L'ensemble de ces atouts s'ajoute à un art de vivre méridional recherché, fondé sur une nature préservée, une gastronomie reconnue, des vignobles connus dans le monde entier, un climat apaisant et constant qui permet d'envisager un tourisme annuel, sur les quatre saisons. La Métropole est particulièrement bien desservie par un réseau autoroutier dense, une ligne TGV et un aéroport international Toulon-Hyères qui connaît, après une période difficile due à la crise sanitaire, un renouveau remarquable avec l'arrivée de nouvelles compagnies comme Transavia ou easyJet.

Pour coordonner et optimiser ce développement touristique qui est un enjeu majeur du territoire, TPM s'est dotée depuis 2017 d'un Office de Tourisme métropolitain pour déployer ses actions touristiques. La création, fin 2020, de la structure Toulon Événements et Congrès permet d'optimiser le développement du secteur événementiel et du tourisme d'affaires sur l'ensemble du territoire, en s'appuyant notamment sur les centres des congrès situés en cœur de ville de Toulon et de Hyères ou des salles de spectacles majeures comme l'Opéra, le Zénith ou les casinos de La Seyne et de Hyères. Enfin, la Métropole en lien avec cette même structure, a créé en janvier 2021 un Bureau des Tournages qui permet de favoriser l'accueil de productions sur le territoire, de faciliter leur séjour et de profiter directement des retombées économiques mais aussi en terme d'attractivité que ces activités engendrent sur l'ensemble du territoire métropolitain.



Leviers d'actions

- **Valoriser le capital exceptionnel de la Métropole** (balnéaire, patrimonial, muséal, événementiel, naturel).
- **Développer le tourisme urbain, culturel et d'affaires** pour permettre de rééquilibrer la fréquentation touristique au cours de l'année.
- **Multiplier l'accueil de grands événements sportifs de renommée nationale ou internationale** (rugby, athlétisme, e-sport, sports nautiques, Tall Ships' Race, America's Cup...).
- **Accroître et diversifier l'offre d'hébergement touristique métropolitain**, par une montée en gamme de l'offre touristique.
- **Fédérer un écosystème touristique plus intégré.**
- **Développer des pratiques touristiques innovantes et respectueuses de l'environnement** : nouveaux lieux, nouveaux usages (notamment le tourisme connecté), développement de l'écotourisme.
- **Développer et améliorer l'offre balnéaire** tout en respectant les contraintes réglementaires liées au domaine public maritime, en optimisant l'accueil des différents publics, en respectant le paysage et en limitant l'impact environnemental.
- **Imaginer le tourisme de demain**, en développant avec les acteurs du territoire un « tourisme lab » dédié à l'innovation et à la formation.
- **Accompagner la montée en puissance de la R&D et d'entités de formations** favorisant la montée en gamme des prestations.



OPÉRATIONS PHARES DE LA MÉTROPOLE

La création d'une marque de territoire

La Métropole, en lien avec son office métropolitain de tourisme, mène une réflexion depuis 2020, permettant, sur la base d'un diagnostic complet, d'identifier les éléments constitutifs de l'identité du territoire métropolitain autour de thématiques fortes comme le balnéaire, la culture, la gastronomie et l'art de vivre. Cette analyse permet de nourrir la stratégie touristique de la Métropole et contribue à la création d'une marque de territoire.

La création d'une plateforme commerciale en ligne

Face au renouvellement constant des attentes de la clientèle des offices de tourisme, l'Office de Tourisme Intercommunal prévoit la création et le développement d'une plateforme indépendante de vente en ligne d'activités de loisir, en lien avec le nouveau site Internet d'expériences à vivre.

ZOOM SUR...

Les Salins d'Hyères et le sentier du littoral

Les pages de ces sites emblématiques de la Métropole sont les deux plus visitées du site Internet de TPM, signe de leur attractivité.

Avec plus de 1,2 million d'euros investis chaque année pour sa réhabilitation et sa valorisation touristique et environnementale, le sentier du littoral constitue pour la Métropole un lien indispensable entre les sites naturels et le cœur de ville.

Les Salins d'Hyères sont tout autant un haut lieu environnemental où s'exprime une biodiversité riche et variée qu'un site industriel patrimonial de la culture du sel reconverti au cœur de l'Opération Grand Site.

La renaturation du cordon dunaire des Vieux Salins est l'illustration d'une volonté de maintenir et développer

une offre touristique de qualité (continuité du sentier du littoral) en préservant la biodiversité (travaux de génie écologique) et en anticipant les risques (lutte contre l'érosion - submersion) par l'adaptation aux changements climatiques.

L'opération Grand Site « Salins d'Hyères et Presqu'île de Giens »

Il s'agit d'une démarche proposée par l'État, retenue par la Ville d'Hyères et aujourd'hui pilotée par la Métropole TPM pour améliorer l'accueil des visiteurs et l'entretien du site classé des salins d'Hyères et de la presqu'île de Giens, soumis à une forte fréquentation. Elle permet de définir un projet concerté de restauration, de préservation et de mise en valeur du territoire.

Validée par la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages en mars 2019 cette Opération

Grand Site propose un programme de 35 actions s'articulant autour des cinq orientations suivantes :

- « Se déplacer », en engageant notamment une politique exemplaire et innovante de mobilité pour le Grand Site ;
- « Accueillir », en offrant au Grand Site des portes d'entrée et des axes de circulation de qualité et en organisant le tourisme durable ;
- « Valoriser », en mettant en valeur les sites patrimoniaux emblématiques du Grand Site et en valorisant la dimension culturelle et pédagogique du site ;
- « Restaurer », en redynamisant notamment les centres de vie du Grand Site ;
- « Protéger », en améliorant les connaissances et en favorisant la bonne gestion des milieux spécifiques à la presqu'île et au littoral.



OPÉRATIONS PHARES DE LA MÉTROPOLE

Le Technopôle de la Santé à Hyères, 11 hectares à aménager

Situé sur la zone d'activités du Roubaud à Hyères, le Technopôle de la Santé sera dédié à l'accueil et au développement des entreprises et startups innovantes, ainsi que des laboratoires et établissements de formation orientés vers la Silver économie notamment et plus généralement vers le bien-être et la longévité.

Porté par la ville d'Hyères et la Métropole TPM, l'aménagement du Technopôle de la Santé constitue un projet phare du développement économique métropolitain.

Tout comme le Technopôle de la Mer à l'ouest du territoire, le Technopôle de la Santé représente un point de convergence entre l'entreprise, la recherche et la formation. L'innovation, l'excellence et le service aux aînés en seront les fils conducteurs.



Ambition 3.5

Soutenir le développement de la Silver économie

En Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'INSEE prévoit qu'en 2050, 3 personnes sur 10 seront âgées de plus de 65 ans. Parmi elles, les personnes de 75 ans et plus seront deux fois plus nombreuses. Aussi la Région Sud a-t-elle identifié la Silver économie comme un axe de développement économique majeur dans son Schéma Régional de Développement Économique (SRDEII) en l'identifiant comme « Opération d'Intérêt Régional (OIR) ».

La Métropole Toulon Provence Méditerranée compte actuellement 31% de séniors (personnes âgées de 60 ans et plus). La Silver économie, c'est-à-dire l'ensemble des activités économiques liées aux séniors, représente de fait un enjeu sociétal majeur pour le territoire, notamment en termes d'innovation et d'emplois.

Leviers d'actions

- **Tourisme et culture** : élaborer des services « senior friendly » innovants, notamment en matière de mobilité, pour répondre à l'intérêt des séniors en matière de tourisme, de voyage et de culture, et faire ainsi du territoire une zone pionnière du bien-être des séniors.
- **Promouvoir l'innovation dans le domaine de l'habitat et des services à la personne** : faire du logement adapté un lieu de prévention, un lieu évolutif et un lieu d'attention, grâce à des objets connectés ou non, en lien avec une offre de services ciblée.
- **Santé et sport** : enrichir l'offre de santé et de sports adaptée aux séniors, en s'appuyant sur l'écosystème local construit autour des établissements de santé, notamment les deux hôpitaux toulonnais ainsi que les nombreux établissements de santé et de rééducation fonctionnelle de Hyères.
- **Accompagner les acteurs de la formation sur le territoire**, pour soutenir le développement de la filière Silver économie, notamment dans le domaine des services à la personne.

ZOOM SUR...

Un partenariat avec France Silver Eco

Depuis 2018, la Métropole travaille étroitement avec l'association nationale France Silver Eco, missionnée par l'État pour présider et animer la filière de la Silver économie. Ce partenariat exemplaire permet de donner un rayonnement national aux projets de TPM et aux événements organisés pour structurer

l'écosystème local et accompagner la création du Technopôle de la Santé à Hyères. Il permet aussi d'y associer des acteurs majeurs de la filière adhérents de l'association, comme la Poste, Legrand ou Saint-Gobain.

La Métropole TPM dispose désormais d'un Silver Lab constitué en lien avec la mutuelle AG2R et l'agence de développement économique de TPM, TVT Innovation, permettant de développer des actions en matière de prévention.

Ambition 3.6

Amplifier l'offre d'enseignement supérieur et de recherche et les réseaux scientifiques et technologiques

La Métropole compte actuellement près de 17 000 étudiants, autour d'une offre d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation de qualité. Au-delà du cadre de vie exceptionnel pour les étudiants, la poursuite du développement d'une offre attractive et diversifiée constitue un enjeu majeur.

Elle s'inscrit en complémentarité des métropoles environnantes et s'appuie sur les caractéristiques les plus représentatives de son territoire en s'alliant à des acteurs phares de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, pour répondre aux besoins de l'écosystème économique du territoire.

Sa stratégie de développement s'articule autour de 6 axes principaux : la mer, la Défense et la sécurité, le numérique et la cybersécurité, l'architecture d'intérieur et le design, la formation initiale et continue en matière de services à la personne et enfin la recherche et le développement. La Métropole privilégie un développement sur des secteurs dits « de niche » et attractifs.

Une action de communication offensive

La Métropole est présente dans de nombreux salons étudiants nationaux, en lien avec les établissements d'enseignement supérieur de son territoire.

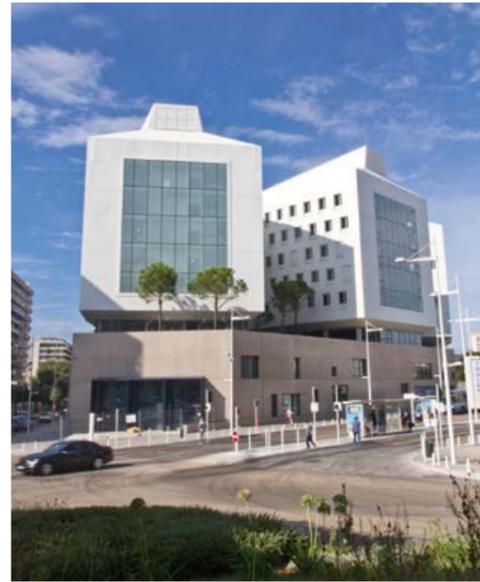
Elle engage également des actions de sensibilisation et de communication en direction des lycéens du territoire varois afin de présenter l'offre métropolitaine, en lien avec le Rectorat.

Un partenariat innovant qui accompagne la stratégie métropolitaine

Les établissements d'enseignement supérieur publics et privés du territoire se sont fédérés, sous l'impulsion de la Métropole et de l'agence de développement économique TVT Innovation, pour porter des actions communes en faveur de la promotion et du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La création d'une instance de concertation, d'orientation stratégique et de coordination a permis de définir une feuille de route commune et de créer la marque « Toulon, Enseignement Sup' ».

Par leur action collégiale, les établissements soutiennent l'innovation et la compétitivité du territoire, contribuant ainsi au rayonnement de l'enseignement supérieur de la Métropole.



Leviers d'actions

- ▶ **Renforcer l'offre de formation dans le domaine maritime** en développant les partenariats en recherche & développement, notamment en lien avec l'université de Toulon.
- ▶ **Optimiser la formation sur les métiers en tension de l'industrie navale et maritime.**
- ▶ **Développer un cursus universitaire « Sécurité et Défense »** destiné aux décideurs publics et privés.
- ▶ **Favoriser les synergies locales entre les établissements spécialisés dans l'architecture d'intérieur et le design** en profitant de la présence sur le territoire de l'école Camondo.
- ▶ **Développer une offre de formation continue qualifiante** (modules courts) pour les professionnels du service à la personne avec un plateau technique (appartement témoin).
- ▶ **Soutenir les projets industriels et de recherche des pôles de compétitivité.**

OPÉRATIONS PHARES DE LA MÉTROPOLE

Chalucet : le nouveau quartier de la Créativité et de la Connaissance

Le nouveau quartier de la Créativité et de la Connaissance, dessiné par l'architecte Corinne Vezonni, a accueilli ses premiers étudiants à l'automne 2019. Autour du jardin Alexandre 1^{er}, ancien jardin botanique, agrandi et mis en valeur pour l'occasion seront présents :

- L'École Supérieure d'Art et de Design TPM,
- l'école supérieure internationale de management Kedge Business School,
- l'école d'architecture d'intérieur et de design à rayonnement international Camondo Méditerranée,
- le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM)
- et un dispositif d'accompagnement d'entreprises numériques porté par l'association TVT Innovation, agence de développement de la Métropole.

Avec l'ouverture de Chalucet, ce sont près de 1300 nouveaux étudiants qui rejoignent le cœur de ville. Ce nouvel équipement permet à la Métropole, avec l'appui de TVT Innovation, de mener une réflexion sur les nouveaux modes d'apprentissage et de collaboration entre les lycéens, les étudiants et le monde de l'entreprise.

L'école Camondo, un atout supplémentaire dans l'offre de formation métropolitaine

Fondée il y a 75 ans au sein du Musée des Arts Décoratifs, l'École Camondo est la plus grande école d'architecture intérieure et de design de France, dont la renommée est internationale. Jusqu'ici installée uniquement à Paris, elle forme des architectes d'intérieur et designers en cinq ans, et délivre un diplôme de niveau I reconnu par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle permet une forte insertion professionnelle (90% des diplômés trouvent du travail dans leur secteur dans les 6 mois) et compte

parmi ses anciens élèves des architectes et designers de renom, tels que Philippe Starck, Pierre Paulin, Jean-Michel Wilmotte, ... qui constituent une communauté active de recrutements.

Avec l'arrivée de l'école Camondo Méditerranée à Toulon, ce sont 150 étudiants et 20 enseignants qui prennent place au cœur du site Chalucet, dédié à l'enseignement supérieur et à la création. Cette installation s'appuie sur les savoir-faire locaux, le tissu entrepreneurial régional, l'ensemble des partenaires culturels de la Métropole (villa Tamaris, Musée des Beaux-Arts, Médiathèque, ...) et notamment la villa Noailles, créatrice du Festival Design Parade - Architecture intérieure à Toulon.

Le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM)

Créé en 1794, le CNAM est un Grand Établissement d'Enseignement Supérieur et de Recherche, dédié à la formation tout au long de la vie, la recherche technologique, l'innovation et la diffusion de la culture scientifique et technique. Il dispose d'un siège à Paris, de 158 centres en France et de 45 implantations à l'étranger.

Le CNAM est déjà présent sur le territoire, notamment dans le cadre d'une formation d'ingénieur en apprentissage en lien avec l'université de Toulon et d'une offre de formation continue.

Avec l'installation de bureaux du CNAM au sein même de Chalucet, l'ambition est de développer en lien avec la Métropole ces différents axes de formation, pour faire de Chalucet le site de référence en matière de formation tout au long de la vie.

L'installation à Toulon de l'Institut de Formation Public Varois des Professions de Santé (IFPVPS)

L'Institut de Formation Public Varois des Professions de Santé, actuellement réparti sur cinq sites à La Garde, s'installera à Toulon dans le quartier Montéty d'ici fin 2022. Le projet répond à un double objectif : installer le pôle public de formation au plus près des hôpitaux civils et militaires, et regrouper en un même lieu la plus grande diversité des filières en plein cœur de la Métropole.



ZOOM SUR...

L'université, une institution qui fête ses 50 ans

L'université de Toulon-La Garde est une institution majeure de l'enseignement supérieur sur la Métropole. Avec ses 11 000 étudiants, l'UTLN offre des formations pluridisciplinaires regroupées en six facultés, un IUT avec 8 départements, une école d'ingénieurs et une école universitaire de management.

Tournée naturellement vers les sciences de la mer, les sciences humaines et sociales, de l'informatique et du numérique, l'université a su développer des partenariats majeurs avec la Défense nationale, les universités d'Aix-Marseille et de Nice, mais aussi des universités européennes. C'est dans l'UTLN qu'est installé le Campus d'Excellence des Métiers et des Qualifications de la Mer, l'un des trois campus d'excellence de la Région.

Un partenariat Kedge-ISEN pour un certificat ou un double diplôme pour la formation



en Big Data Analytics

L'ISEN et Kedge ont mis en place un partenariat unique en France qui conforte la spécificité et l'attractivité de l'enseignement supérieur sur la Métropole.

Il permet aux étudiants des deux écoles de suivre un cursus dans l'autre école durant leur scolarité ou à l'issue de celle-ci, afin de compléter leur formation par des compétences nouvelles en ingénierie ou en techniques managériales.

Les élèves-ingénieurs de l'ISEN Yncréa Méditerranée spécialité « ingénieur d'affaires » peuvent ainsi effectuer à Kedge l'une des huit spécialisations au choix. Ils peuvent aussi suivre un semestre sur le campus de Suzhou en Chine.

Par ailleurs, un précédent partenariat permet déjà aux étudiants de Kedge d'avoir accès à un parcours certifiant « spécialisation au monde du numérique » pendant un semestre ou à un parcours « Ingénieur » sur 4 semestres avec obtention du diplôme d'ingénieur ISEN.





Ambition 3.7

Développer une stratégie foncière économique attractive

La Métropole poursuit son ambition d'un réseau varié d'espaces et d'immobilier économiques, reflétant de façon lisible les filières phares et les capacités d'accueil, pour contribuer au développement économique du territoire.

TPM travaille ainsi à affirmer la vocation et la complémentarité des différents espaces économiques métropolitains. Elle poursuit sa politique de requalification des espaces existants et recherche de nouveaux espaces, afin de disposer d'un foncier et d'un immobilier économiques modernes, suffisants et à des prix permettant à toutes les initiatives de se développer dans la Métropole.

La Métropole met également en œuvre une stratégie foncière économique permettant d'assurer et de structurer le parcours résidentiel des entreprises.

Leviers d'actions

- ▶ **Opérer une montée en gamme des espaces économiques existants**, par des travaux de renouvellement ou de requalification, et en optimiser le fonctionnement.
- ▶ **Acquérir du foncier économique et structurer une politique d'offre d'espaces économiques**, pour favoriser de nouveaux projets en particulier dans les centres-villes, et répondre aux besoins de foncier pour les activités productives notamment (artisanat, industrie, ...).
- ▶ **Poursuivre le développement de lieux favorables à la création d'entreprises** : espaces de co-working, hôtels et pépinières d'entreprises, ...
- ▶ **Consolider et valoriser la présence de TPM dans les grands salons nationaux et internationaux**, à l'image du Salon de l'Immobilier d'Entreprise (SIMI).

OPÉRATIONS PHARES DE LA MÉTROPOLE

Prébois, un nouvel espace dédié à l'activité économique

Afin de soutenir l'emploi et satisfaire les demandes croissantes d'implantation et d'extension des entreprises, TPM conduit avec la commune de Six-Fours-les-Plages le projet d'aménagement de la future zone d'activités économiques « Prébois ».

D'une superficie de 5 hectares, une douzaine de lots seront destinés à l'accueil d'activités artisanales, industrielles et de services dédiés à l'accueil de petites et moyennes entreprises.

Un grand projet urbain et économique au cœur de la Métropole

La Métropole s'appuie sur le rayonnement de la gare de Toulon, qui présente des fonctions de pôle d'échange multimodal amplifiées depuis 2013 et une fréquentation de près de 4 millions de passagers par an, pour intensifier le développement économique et urbain du cœur métropolitain. Autour de la gare de Toulon, un programme d'envergure métropolitaine est en cours pour équilibrer le développement économique entre l'ouest, le centre et l'est de la Métropole.

Dans le secteur Montéty, sont ainsi prévus les grands programmes suivants :

l'implantation de l'Institut de formation public varois des professions de santé, une résidence hôtelière de nouvelle génération type « coliving » offrant des espaces de services et de restauration rapide, un hôtel et des espaces de coworking. Le tout sera harmonieusement réparti autour d'un cœur d'îlot également ouvert sur l'extérieur, une centaine de places de stationnement créées dans le quartier et 650 sur le parking du Zénith. Le projet, qui s'inscrit en complémentarité avec le centre-ville et le quartier Chalucet permet de répondre aux besoins d'hébergement des étudiants et de proposer une offre d'hôtellerie adaptée à ce secteur en pleine expansion.

À proximité, un nouveau pôle dédié aux entreprises du numérique de 1600 m² abritera dans un bâtiment Haute Sécurité un DataCenter, deux étages de bureaux modulables destinés aux entreprises et start-up et un espace de restauration avec terrasse. Idéalement situé, ce pôle s'intégrera dans l'écosystème numérique déjà existant.

Avec le « Pont des Arts », passerelle accessible aux piétons et aux modes doux, Montéty et les nouvelles écoles du quartier seront reliés au pôle d'échanges multimodal et au centre-ville.

La réalisation sur l'ancienne friche industrielle de la Loubière d'un parc paysager de 16 000 m², s'inscrit également dans cette vaste opération de renouvellement urbain.



ZOOM SUR...

De véritables adresses économiques

En moins d'une dizaine d'années, TPM s'est dotée d'adresses économiques emblématiques.

Le Technopôle de la Mer, décliné en une base terrestre à Ollioules et une base marine autour du port de Brégaillon, constitue la tête de pont de l'excellence et de la singularité économique toulonnaise.

S'y ajoutent l'agrandissement et la remise à niveau de la soixantaine de zones d'activités de TPM, par un programme pluriannuel de requalification et d'équipement.

Le quartier de la Connaissance et de la Créativité, sur le site de Chalucet à Toulon, fait se côtoyer différents univers professionnels (école de commerce, de design, beaux-arts) et des équipements (incubateurs et pépinières d'entreprises) qui favorisent la concrétisation de projets innovants.

D'autres développements sont en cours, notamment autour de la Maison du Numérique et de l'Innovation dans le centre de Toulon et de son archipel de tiers-lieux. C'est également le cas du secteur tertiaire lié à la santé dans l'est de Toulon, qui bénéficie de la dynamique impulsée par l'implantation de l'hôpital Sainte-Musse en 2012.



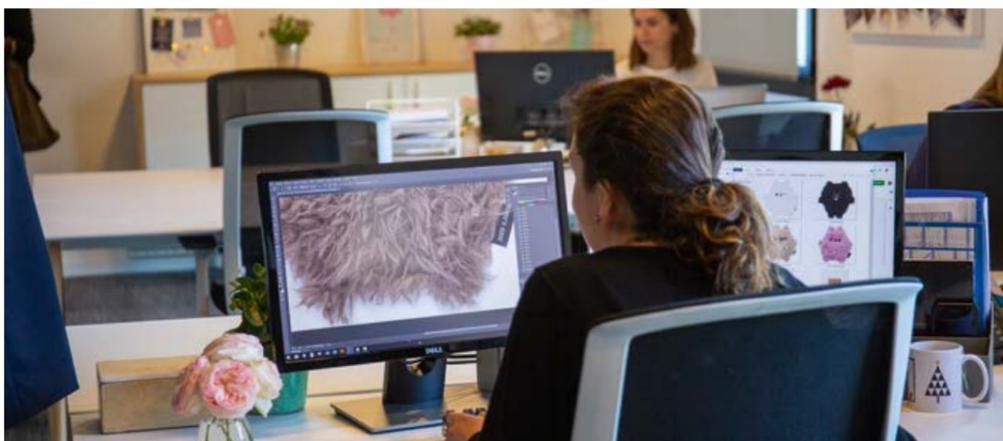


Ambition 3.8

Soutenir l'économie du numérique

La Métropole Toulon Provence Méditerranée est engagée depuis plusieurs années dans le développement du secteur économique du numérique. Son action est reconnue par la labellisation French Tech « Toulon Ruche Digitale ». Elle bénéficie de l'appui de TVT Innovation, son agence de développement économique.

TPM se donne les moyens pour réunir étudiants, chercheurs, startups et créer un environnement favorable au développement de l'innovation et du numérique. L'accompagnement des startups et de jeunes entreprises est constant, de même que l'animation de réseaux et de filières d'innovation. Plusieurs startups locales, accompagnées par la Métropole, ont d'ailleurs été primées dans des salons internationaux (CES Vegas, Vivatech).



Leviers d'actions

► Poursuivre le développement d'un écosystème d'acteurs et d'initiatives autour de l'économie du numérique et le développement de startups :

- consolider le maillage partenarial établi entre entreprises et écoles (université de Toulon, école de commerce Kedge, écoles d'ingénieurs Seatech et ISEN),
- soutenir le réseau métropolitain de professionnels du numérique (@43117, Système factory, Var Business Angels, Institut méditerranéen de la qualité),
- développer les tiers-lieux et fab-labs

► Accompagner et soutenir les investissements en faveur de la transition numérique et de la mutation digitale.

OPÉRATIONS PHARES DE LA MÉTROPOLE

Le festival Murex, Festival International des Cultures Créatives et Numériques

En 2019, la Métropole a lancé, en lien avec TVT Innovation, le festival Murex, festival International des cultures créatives et numériques. Cet événement annuel propose des conférences, des rendez-vous d'affaires, des espaces de démonstration, des ateliers pratiques et un parcours artistique à travers les lieux emblématiques de Toulon. Il s'adresse aussi bien aux professionnels (conférenciers, entrepreneurs, artistes...) qu'au grand public et comporte une dimension internationale certaine avec des partenariats prestigieux comme ceux établis avec IBM ou Adobe. Il fédère par ailleurs les réseaux et communautés professionnels du numérique, de la French Tech, de la recherche et du développement, les établissements d'enseignement supérieur et les acteurs du monde des arts, de la culture et du tourisme de la Métropole. Au travers de ce festival, TPM poursuit et amplifie son soutien à l'innovation et à l'économie numérique. Il permet également de conforter le rôle et le rayonnement de TPM en posant les bases durables d'une large collaboration européenne et internationale. Il peut enfin contribuer à susciter des vocations dans les métiers du numérique.

L'arrivée d'un hôtel d'entreprises du numérique et d'un data center

TPM et l'entreprise XL DataCenter se sont unies autour d'un projet pour accompagner le virage numérique du territoire. Un nouveau Pôle Numérique de la Métropole, complémentaire de l'offre proposée à la Porte d'Italie, prendra place quartier du Zénith à Toulon. Ce nouveau site de l'écosystème numérique métropolitain abritera en 2021/2022 un hôtel d'entreprises du numérique, proposant un espace modulaire de 1000 m² aux startups numériques, un DataCenter de près de 90 baies informatiques, différents espaces de coworking ainsi qu'un lieu de restauration.



ZOOM SUR...

Le réseau French Tech - Toulon Ruche Digitale

La French Tech désigne une initiative nationale visant à construire un grand mouvement de mobilisation collective pour la croissance et le rayonnement des startups numériques françaises.

French Tech Toulon Ruche Digitale est membre de l'équipe de France French Tech depuis 2014 et officiellement membre du réseau thématique national #EdTech #Entertainment depuis 2016, composé de 15 écosystèmes partout en France. Ce label a été renouvelé en avril 2019.

Toulon Ruche Digitale associe les organismes de formations supérieures et les entreprises innovantes du territoire. Son ambition est de faire rayonner les compétences et le savoir-faire des entreprises afin d'attirer et de garder les talents de demain sur le territoire. Grâce à ce réseau, plus de 120 startups se créent chaque année, sur un territoire qui compte désormais déjà près de 1500 entreprises dans le numérique.

La promotion du dynamisme économique en matière numérique s'appuie sur deux lieux phares : la Maison du Numérique et de l'Innovation, au cœur du pôle étudiants au centre-ville de Toulon, et le nouveau quartier de la Créativité et de la Connaissance Chalucet.

Toulon Ruche Digitale, c'est :

- de nombreux lieux d'hébergements d'entreprises (coworking, pépinières),
- des programmes d'accompagnement (de type Accélérateur), conçus spécifiquement pour répondre aux besoins de chaque stade de développement d'une entreprise,
- l'animation d'un réseau de « Business Angels » et la mise en place d'une Société de Capital Risque permettant d'apporter un financement privé aux porteurs de projets,
- des partenariats internationaux et des programmes de « soft landing » pour accompagner l'accueil de startups étrangères et aider à l'internationalisation des entreprises,
- deux « Fab-Labs », c'est-à-dire des lieux ouverts au public mettant à disposition des outils pour la conception d'objets. Ces deux fab-labs, dont l'un est labellisé par le MIT, sont ouverts aux étudiants, aux porteurs de projets (pour prototyper leurs idées rapidement), ainsi qu'au grand public concerné par les nouvelles technologies,
- plus de 550 événements professionnels par an pour les entrepreneurs et porteurs de projets innovants.





Directeur de la publication : Valérie PAECHT, Directeur Général des Services

Conception graphique : Service Communication de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

© Crédits photos : TPM-Hortense Hébrard, TPM-Olivier Pastor

Impression : Imprimerie Trulli - Brochure imprimée sur papier recyclé - Dépôt légal à parution



TOULON
LA SEYNE-SUR-MER
HYÈRES
SIX-FOURS-LES-PLAGES
LA GARDE
LA VALETTE-DU-VAR
LA CRAU
OLLIOULES
LE PRADET
CARQUEIRANNE
SAINT-MANDRIER-SUR-MER
LE REVEST-LES-EAUX

MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE 
MÉDITERRANÉE

www.metropoleTPM.fr

[f](#) [t](#) [@](#) @metropoleTPM

Hôtel de la Métropole
107, boulevard Henri Fabre
CS 30536
83041 Toulon Cedex 9
Tél. : 04 94 93 83 00
Fax : 04 94 93 83 83